

LE PROBLÈME
DE
L'ALSACE ET DE LA LORRAINE

L'ALSACE ET LA LORRAINE LIVREES AUX ALLEMANDS

LES DEBUTS DE L'OCCUPATION ALLEMANDE :	PAGE
EXPULSIONS ET MESURES ANNEXIONNISTES.....	2
LA GERMANISATION :	
Les spoliations et l'absorption économique	11
Guerre à la France et à la civilisation chrétienne	14
La France à travers la propagande allemande	20
Moyens de propagande et moyens de repression.....	22
Comment Josef Burckel entend coloniser la Lorraine	26
L'HYPOCRISIE DE VICHY	30
L'ALSACE ET LA LORRAINE RESISTENT.....	37
Les aveux des chefs Nazis.....	38
Les aveux de la presse Allemande	42
Ils secourent les Prisonniers de Guerre	48

L'ALSACE ET LA LORRAINE LIVREES AUX ALLEMANDS

Dès leur arrivée en Alsace et en Lorraine les autorités allemandes ne s'y sont pas comportées en autorités occupantes, mais en puissances usurpatrices pour qui tous les moyens sont bons en vue d'obtenir rapidement la germanisation de territoires français et de populations françaises. Leur premier soin fut à Metz, à Strasbourg, de s'emparer de positions clés qui leur permirent de mener dans les domaines économique, politique, religieux, culturel, une guerre sans merci non seulement à tout ce qui est français mais à ce qui est dans ces provinces typiquement alsacien ou lorrain. Il ne sera plus question de soutenir les autonomistes accueillis jadis à Berlin avec tant de faveur, mais d'intégrer dans le grand Reich deux riches provinces, d'en exploiter les richesses au bénéfice de purs Allemands et de reléguer dans des rôles subalternes le reste des populations alsaciennes et lorraines qui n'auront pas été expulsées ou déportées.

Tel est dans ses grandes lignes le plan allemand.

D'après les documents et témoignages que nous avons pu recueillir,* nous nous efforcerons de retracer ici l'histoire de nos infortunés compatriotes au début de l'occupation; nous analyserons les mesures de terreur prises pour les soumettre au destin tragique que la volonté hitlérienne prétend leur assigner et les projets des chefs nazis en vue d'achever l'oeuvre de destruction entreprise en Alsace-Lorraine depuis bientôt deux ans. Nous étudierons ensuite l'attitude équivoque du gouvernement de Vichy devant l'annexion illégale du Reich, attitude qui équivaut au plus lâche abandon, l'abandon honteux, que l'on n'avoue pas; nous montrerons enfin que malgré l'expulsion et la déportation des éléments les plus attachés à la mère-patrie, les Alsaciens-Lorrains ne cessent chaque jour de manifester avec éclat leur farouche résistance au joug hitlérien.

* Cette brochure a été faite d'après le livre si documenté de Jacques Lorraine: "La France allemande" et le compte-rendu de plusieurs témoins qui ont assisté en Alsace et en Lorraine à l'arrivée des troupes d'occupation. Par Lorraine, il faut entendre uniquement la partie de cette province dont a été formé le département de la Moselle.

L'ALSACE ET LA LORRAINE LIVREES AUX ALLEMANDS

"Notre Patrie est en péril de mort" ! Un grand Français l'a dit et chacun de nous en est conscient. Mais pourquoi faut-il qu'au calvaire de la France s'ajoute l'épreuve de la honte et du reniement? Quel Français peut admettre que la France se trahisse et qu'on veuille la mettre à l'école de l'Allemagne pour lui apprendre à se mentir?

Non, la France ne se reniera pas.

Non, la France ne saura jamais se mentir.

Mais puisque certains de nos dirigeants prêtent à l'envahisseur une complicité infâme, que répondront-ils si des Français d'Alsace et de Lorraine qui ont donné leur sang pour la France et qui parmi beaucoup d'autres croient avoir des titres à se proclamer Français, que répondront-ils si ces Alsaciens et ces Lorrains s'adressent à eux et leur disent:

" Nous sommes Français et nous voulons le rester.

" Nous avons tout sacrifié pour la France parce que nous voulons que la France vive.

" Vous qui prétendez parler en notre nom, pourquoi nous avez-vous abandonnés."

- 1) L'ALSACE ET LA LORRAINE RESISTENT.
- 2) Les vœux des chefs nazis.
- 3) Les vœux de la presse allemande.
- 4) Ils encouragent les Français de l'étranger.
- 5) L'ANNEXION.

LES DEBUTS DE L'OCCUPATION ALLEMANDE : EXPULSIONS ET MESURES ANNEXIONNISTES

La réception que les populations alsaciennes et lorraines réservèrent aux troupes d'occupation, fût, de l'avis unanime, un témoignage indiscutable de froideur et de dédain qui plongea les premiers occupants dans la consternation ; ils voulaient se présenter en libérateurs, et les libérés leur faisaient grise mine. Aucune réaction immédiate ne suivit cette manifestation de l'hostilité populaire, mais le travail de germanisation commença.

Les autorités occupantes débutèrent par le licenciement des hauts fonctionnaires ; ils les remplacèrent par des nazis qui envahirent peu à peu tous les cadres administratifs. Ce travail se fit assez lentement ; au cours des premières semaines, beaucoup de Français continuèrent à occuper leur poste ; vers la fin juillet seulement, on fit savoir aux préfets et sous-préfets que les fonctionnaires désireux de garder leur emploi devaient prêter serment au Führer et que leurs émoluments seraient payés désormais par le Reich. En même temps, on leur apprenait que les poteaux frontières étaient replacés sur la crête des Vosges, l'annexion se dessinait. Tous les partis politiques et associations furent dissous, l'usage du français interdit ; dans les moindres localités, rues places et avenues reçurent des noms allemands alors que les monuments rappelant nos souvenirs glorieux, les statues élevées en l'honneur de nos grands hommes étaient abattues. Tandis que l'on s'efforçait ainsi de donner à nos villes l'aspect de cités allemandes, la presse devenue hitlérienne du jour au lendemain réclamait à grands cris la rentrée des Alsaciens-Lorrains à leur foyer, les représentants du Gouvernement du Reich faisaient dans le même sens pression sur Vichy et les discours des thuriféraires du régime nazi exprimaient leur impatience et leur joie de revoir " les frères retrouvés."

La rentrée des réfugiés fut organisée avec l'apparat habituel qui symbolise les méthodes de séduction allemande ; sur la ligne de démarcation des femmes vêtues de blanc appartenant aux diverses organisations nazistes attendaient les voyageurs pour distribuer des biberons aux enfants, donner des soins aux vieillards et aux malades. Cet accueil fût l'occasion comme on le devine de scènes touchantes dont la reproduction devait être envoyée aux cinémas du monde entier et surtout servir à la propagande dans les moindres villages d'Alsace et de Lorraine.

Les wagons et les locomotives avaient été décorés de drapeaux à croix gammée ; à leur descente du train dans leurs villes et villages, les voyageurs furent accueillis aux sons des fanfares, de discours de bienvenue dans le sein de la grande Allemagne, lancés par les hauts parleurs à tous les échos ; enfin, la libération des prisonniers de guerre alsaciens et lorrains permettait à la Strassburger Neueste Nachrichten de souligner :

" Nous devons toujours nous souvenir que des dizaines de milliers d'Alsaciens qui étaient encore soldats français, ont pu d'un jour à l'autre revenir dans leur foyer."

C'était encore un bon thème de propagande.

A Strasbourg, à Metz, des manifestations monstres s'organisaient, de chaque coin d'Allemagne accouraient des orateurs, mais comme ces démonstrations spectaculaires ne paraissaient guère du goût des Alsaciens-Lorrains, on employa toutes sortes de subterfuges pour les obliger à y participer, et lorsque les efforts nazis se furent révélés vains, on fit venir des figurants ; de Bade, du Palatinat, arrivèrent des foules déguisées autant que possible en paysans alsaciens et lorrains. Elles étaient chargées d'acclamer leur soi-disant libérateur Hitler, en défilant par les rues.

A leur arrivée, les autorités occupantes avaient en Alsace et en Lorraine comme partout ailleurs, mis l'embargo sur les principaux stocks de marchandises et de matières premières dont ils entendaient faire la répartition à leur guise, mais si la propagande annonçait que la Grande Allemagne allait tirer de la misère les frères retrouvés, les fonctionnaires nazis civils et militaires s'approprièrent le butin conquis n'en distribuant à la population qu'une partie infime. Sur ces entrefaits, deux Gauleiter étaient nommés en juillet pour gouverner nos provinces frontières ; Wagner fut chargé de l'Alsace et Burckel de la Lorraine. Ces nominations seront le signal des expulsions systématiques ; les premiers trains de réfugiés étaient à peine arrivés que l'on chassait les Alsaciens-Lorrains.

Le 14 juillet 40 le Gauleiter Wagner faisait répandre un tract en Alsace dont voici la traduction :

L'ALLEMANGE AUX ALLEMANDS

" Cent cinquante mille habitants durent en mil-neuf-cent-dix-huit quitter leur pays sur le désir de la France."

Dénoncés par une plèbe stipendiée et excitée, injuriés, couverts de crachats, ils ont été chassés de leur pays."

Un très grand nombre arrachés à leur famille doivent prendre un chemin inconnu vers un avenir incertain. Tous durent quitter le pays sans pouvoir emporter la moindre partie des biens qui leur appartenaient légitimement et qu'ils avaient acquis par leur travail.

Ils étaient évacués ou chassés d'un pays allemand parce qu'ils étaient Allemands et aimaient leur pays, parce qu'ils étaient de mentalité allemande et confessaient leur appartenance au germanisme.

Ils étaient chassés comme Allemands d'un pays allemand car ils étaient un obstacle pour l'armée française et la domination étrangère.

Si tu dois quitter maintenant ce pays ce n'est pas une vengeance mesquine de l'Allemagne. Ce pays est allemand depuis son origine. Tu es un étranger dans ce pays. Enfin ce pays doit revenir à ses habitants allemands.

L'ordre et la sécurité exigent une séparation entière entre les Allemands et leurs ennemis.

En 1918, les Allemands durent quitter l'Alsace allemande. En 1940, les étrangers et les ennemis des Allemands quittent l'Alsace allemande."

Le Gauleiter Burckel de son côté annonçait à Metz les mêmes mesures, dont il définira plus tard les motifs dans la déclaration suivante qui fut affichée dans toute la Moselle.

" Lorrains,

Vous connaissez tous la tâche que le Führer m'a confiée. Cette province-ci doit être allemande à tout jamais.

C'est pourquoi j'ai fait savoir dans mon discours à Metz qu'on ne peut absolument pas renoncer à un rapatriement de la zone linguistique. Car dans la zone en question il y a un certain nombre de lieux dont les habitants ont été au cours des temps complètement francisés. Il s'agit avant tout de la population paysanne qui habite cette région. Or, d'une part il n'est possible de pacifier immédiatement la frontière qu'au moyen d'un rapatriement et d'autre part, il ne pourrait y avoir qu'un rapatriement dans l'Est du Reich parce que c'est là-bas que nous avons l'espace nécessaire.

C'est pourquoi j'ai fait demander à la population si elle désire un rapatriement en France ou bien un rapatriement dans le Warthégau à l'Est du Reich.

La réponse à cette question devait être en même temps une décision pour la France ou pour l'Allemagne. De la décision que la population a choisie, je vais tirer maintenant les conséquences nécessaires. Je sais que malgré leur amour de la France pour beaucoup le rapatriement est douloureux.

Mais si est indispensable une fois pour toutes de résoudre le problème afin que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent désormais vivre en paix.

On va accomplir ici, à la frontière, la même action que nous avons déjà vu s'accomplir au Tyrol méridional, en Volynie et en Bessarabie.

De même que le Reich a rapatrié ses Allemands, de même la France va rapatrier ceux qui se sont confessés Français.

Cette décision nous la respectons. C'est la décision des hommes de caractère qui tirent les conséquences nécessaires de leur conviction nationale. Tout devra s'accomplir dans des conditions dignes de la décision de ces Français.

Je me suis donc de suite mis en communication avec le gouvernement français pour que :

1° Le rapatriement puisse s'effectuer en bon ordre :

2° Les familles rapatriées n'éprouvent en aucune façon des pertes de fortune.

C'est pour cette raison que la valeur exacte que représentent tous les meubles et immeubles des familles rapatriées sera communiquée au Gouvernement français.

La population paysanne va avoir de nouveau ses bienfonds ; elle pourra vivre où sa conscience lui prescrit de vivre.

Quant à moi, je ferai tout mon possible pour que cette action de rapatriement devienne une contribution à la paix que nous avons toujours désirée entre la France et l'Allemagne.

Tous les services du parti, de la police, de l'administration et de la " Deutsche Volksgemeinschaft " ont l'ordre d'assister les rapatriés par tous les moyens.

A ceux d'entre les ouvriers et les employés qui désirent, ici à la frontière, contribuer de quelque manière que ce soit à la formation d'un district frontière allemand qui soit vraiment sain au point de vue politique et bien affermi en soi, je donne largement la possibilité de prouver leur bonne volonté à l'avenir."

Burckel (Gauleiter).

Déjà, au début de l'occupation, des Israélites restés sur place avaient été expulsés de Moselle, des mobiliers et marchandises " juives " confisquées puis distribuées dans les multiples administrations nazies qui se créaient chaque jour dans les principales villes d'Alsace et de Lorraine, mais dès le 16 août et jours suivants commenceront les expulsions faites selon un programme soigneusement étudié.

Des policiers se rendirent dans chaque localité au moyen d'autobus conduits par des hommes en uniforme de diverses formations, et procédèrent à la prise de corps des personnes désignées, faisant précéder ou accompagner cette opération policière de la remise d'un imprimé préalablement rempli dont voici la traduction littérale.

NOTIFICATION

LE COMMANDANT DE LA
POLICE DE SURETE DE S.D. EN
LORRAINE ET EN SARRE-PALATINAT

NO.....

Le (nom, prénom, profession).....
né le.....domicilié à (lieu, rue, no.....
est informé que lui et son épouse.....
néeleàainsi
que ses enfants (noms des enfants).....
.....pour des mesures de sûreté sont
transportés de la Lorraine en France non occupée.

Chaque personne peut emporter :

Ravitaillement pour quelques jours, couvert et gobelet, une couverture, un complet, une somme d'argent ne dépassant pas deux mille francs par personne adulte et mille francs par enfant ainsi que ses papiers personnels.

Peuvent également être emportés au choix :

Un certain nombre de valises, des habits usagés, une deuxième paire de chaussures, une deuxième couverture, montres et bijoux en quantité normale.

Tous les bagages ne doivent pas peser plus de 50 kgs. par personne adulte et 30 kgs. par enfant. On ne doit pas emporter d'argent allemand. Dans les questions douteuses le porteur de la présente notification donnera tous renseignements.

Celui qui ne se conformera pas à ces instructions sera mis en état d'arrestation et puni.

signé : illisible S.S. Oberführer.

Cette notification une fois faite, l'expulsé et les membres de sa famille étaient considérés comme prisonniers : gardés à vue sous la surveillance de six hommes armés jusqu'aux dents, on les invitait à faire leurs préparatifs de départ. Certaines personnes appréhendées hors de leurs demeures, durent partir sans vêtement de rechange et sans argent ; d'autres ne purent se procurer le maximum autorisé de bagage et d'argent en raison de la défense qui leur fût faite de communiquer avec qui que ce soit.

Avant le départ de l'expulsé le chef des policiers lui faisait passer un interrogatoire et s'enquêrait de sa situation de fortune ; s'il possédait dans sa demeure une somme d'argent excédant le maximum autorisé, le policier s'en emparait ; il en était de même pour les bijoux et objets en or. Des millions furent ainsi dérobés sans que les victimes de ces exactions aient pu obtenir la moindre pièce établissant leur dépossession. Avant de quitter le logis des victimes de l'ostracisme nazi, les policiers y apposaient les scellés, mais le même jour ou les jours suivants, d'autres policiers ou les mêmes, pénétraient dans les demeures dont ils avaient la garde et faisaient leur choix. En fait, tous les biens meubles, tout ce qui se déplace fut dérobé au cours des premières expulsions par des formations policières allemandes.

En Alsace des procédés semblables furent employés à l'époque, pour se débarrasser des fonctionnaires qui refusèrent de signer une déclaration du type de la suivante réservée aux membres de l'enseignement.

Lieu, date, déclaration, arrondissement :

1° Je suis résolu à entrer au service du Führer et de la grande Allemagne nationale socialiste au cours et en dehors de mes fonctions.

2° Le Führer a effacé le honteux diktat de Versailles après une lutte gigantesque et reconquis pour le grand Reich l'Alsace allemande. J'approuve le retour de ma Patrie au Reich et remplirai sans conditions et avec joie les devoirs qui me seront donnés comme éducateur et fonctionnaire allemand.

3° Je reconnais que, comme éducateur et fonctionnaire allemand, j'ai à accomplir mon devoir partout dans le Reich, là où les besoins de l'Etat se feront sentir et selon les principes du Reich national socialiste.

Je remplirai donc les devoirs qui me seront confiés dans quelque lieu, place et sans conditions.

Signature :

Emploi :

En Lorraine comme en Alsace beaucoup refusèrent de signer malgré la menace d'expulsion, et bientôt il ne resta plus de Français dans les cadres administratifs si ce n'est dans les emplois subalternes : les leviers de commande pouvaient enfin être remis entre des mains nazies. Le tour des simples particuliers vint ensuite, puis la mesure s'étendit à la population toute entière : chacun sous menace d'expulsion dut faire serment d'allégeance au Reich, comme chacun plus tard sera contraint d'entrer dans les formations diverses du parti national socialiste.

Après la déclaration de Burckel de novembre 40 dont nous avons cité le texte, les expulsions prirent en Lorraine un rythme accéléré. Dans les deux ou trois jours qui suivirent, des autobus spécialement amenés d'Allemagne transportèrent des milliers et des milliers de Lorrains de langue française rejetés par le Reich.

Il faudrait avoir vécu ce drame pour en mesurer l'horreur : des vieillards placés sur des civières, des malades arrachés de leurs lits, des prêtres arrêtés pendant la célébration de leur messe, des femmes sur le point d'être mères, des enfants en bas âge, tous étaient brutalement enlevés à leur foyer à peine retrouvé pour être conduits à la gare sous escorte armée.

Du 12 au 22 novembre, 66 trains passèrent en gare de Lyon-Brotteaux transportant 57.655 habitants de la Moselle alors que 13.000 avaient déjà été refoulés en France non occupée. Cette migration forcée se fit dans les mêmes conditions que précédemment, chacun avait eu le droit d'emporter 50 kilos de bagages, 2.000 frs. plus 1000 frs. par enfant ; toutefois on avait remis aux expulsés un avis certifiant que l'inventaire de leurs biens serait établi selon les formes légales en vigueur et transmis aux autorités françaises ; cette attestation ne signifiait pas certes que ces biens seraient rendus à leurs légitimes propriétaires, mais en permettait l'espoir, or quelques heures après leur départ, le logis des expulsés était vidé de son contenu destiné à être vendu aux enchères. Des villages entiers de Moselle furent ainsi privés de leurs habitants ; dans certains d'entre eux sur 600 âmes il n'en est plus resté que deux ou trois, sur ordre, pour soigner le bétail. Dans d'autres localités, on a installé des paysans du Palatinat et les grandes exploitations agricoles ont été livrées à des organisations allemandes. En Alsace, du propre aveu du Gauleiter Wagner, 22.000 juifs ont fait partie des premières expulsions ; on les a remplacés par des Allemands de Bessarabie et Pologne.

Il ne faudrait pas croire que tous les Alsaciens-Lorrains ainsi chassés soient allés en France, car si le fameux droit d'option qui leur était accordé les laissait libres de choisir pour terre d'asile entre la France non occupée et la Pologne, les autorités allemandes désiraient en envoyer le plus grand nombre possible dans l'Est, et ce, pour des raisons de propagande et de main d'œuvre. Choisir la Pologne, c'était déclarer : " Nous étions Allemands, nous voulons rester Allemands. " Choisir la Pologne, c'était laisser à la disposition du Reich des paysans, des ouvriers, dont il allait avoir grand besoin. Toutes les ruses furent donc employées pour obtenir des malheureux Alsaciens-Lorrains leur adhésion à un transfert dans l'Est. Il nous faut citer un exemple de l'incroyable duplicité des procédés employés par les dirigeants nazis pour arriver à leurs fins.

Un jour des prêtres lorrains sont mandés à Metz en vue de recevoir une communication urgente ; ils se rendent au lieu fixé, où ils s'entendent dire par les autorités allemandes : " Vous n'êtes pas dignes d'être des curés allemands. Choisissez donc entre être déportés en Pologne ou en France. Comme tous répondent : " La France " on les empile dans un car, sans leur laisser le temps de prendre le moindre bagage, puis on les emmène en direction de Verdun, et, à 4 km. de la ville, les policiers les abandonnent sur la route en leur disant : " Portez-vous bien. " Quelques jours après cet incident Burckel y faisait allusion dans un discours et déclarait : " Que voulez-vous, ils ont choisi la France, s'ils avaient choisi la Pologne, on les aurait laissé ici. "

Cette histoire et d'autres du même genre couraient les deux provinces asservies ; d'autre part, on envoyait aux futurs expulsés des émissaires chargés de leur dire : " Si vous choisissez la Pologne, on vous autorisera à rester ici. " Beaucoup de malheureux Alsaciens-Lorrains eurent la naïveté de prendre au sérieux de telles assurances, ils donnèrent leur adhésion à un transfert dans l'Est où ils furent quelques jours après effectivement déportés.

On peut se demander pourquoi un gouvernement susceptible d'inspirer ou d'approuver de telles manœuvres a pu tenir à faire rentrer les réfugiés en Alsace-Lorraine. Cette apparente incohérence ne peut pas seulement sembler-t-il être interprétée comme une des multiples contradictions que l'on est toujours susceptible de relever dans les agissements nazis. Les autorités du Reich avaient espéré pouvoir se vanter d'avoir reçu des

Alsaciens-Lorrains un accueil enthousiaste et elles avaient voulu faire passer le retour des évacués comme un acte d'adhésion au Grand Reich. Wagner avait déclaré dans un discours : "Comment l'Allemagne pourrait-elle demander à des Allemands s'ils sont des Allemands ?" Ceci pour écarter toute idée de plébiscite réel, mais les dirigeants nazis n'en désiraient pas moins le semblant dont ils pourraient se prévaloir aux yeux du monde s'il en était besoin. La meilleure preuve en est donnée par le fait que l'entrée de la jeunesse d'Alsace et de Lorraine dans les formations national-socialistes étant déjà devenue obligatoire, la Strassburger Neueste Nachrichten eût l'audace d'écrire le 8 avril 1941 :

"Les trois quart de la jeunesse du pays se sont enrôlés dans les jeunesses hitlériennes ; personne ne les y a obligés, ils y sont venus de leur propre initiative. Le Gauleiter Wagner a dit avec raison dans son discours que c'était là le vrai plébiscite en Alsace."

L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, qui avait en fait commencé le premier jour de l'occupation allemande, fut sanctionnée par divers discours des Gauleiter suivis de mesures proprement annexionnistes prises au cours de l'hiver 40-41. Le 30 novembre 1940 Burckel proclamait solennellement à Sarrebruck le rattachement du Gau de Lorraine au Gau Sarre Palatinat, ce qui, selon la Neue Zürcher Zeitung "liquidait déjà un point du futur traité franco-allemand." En mars 1941 le droit allemand remplaçait en Alsace le droit français et le 27 mai un décret du Gauleiter Wagner établissait que les postes d'Alsace faisaient partie intégrante des postes allemands. Dès novembre 1940, l'administration départementale avait été supprimée et les deux Gau divisés en districts dont la charge était confiée à des commissaires régionaux.

L'annexion était faite et quelle annexion !

Il s'agissait avant tout, avait déclaré Burckel, de faire rentrer "intégralement" la Lorraine dans le giron du Reich et l'on imagine aisément la signification menaçante d'une telle expression dans la bouche d'un nazi ; Wagner, pour ne pas avoir fait la même déclaration, n'en usa pas moins des mêmes procédés que son collègue. Par les expulsions massives de l'automne 1940, les représentants du Reich s'étaient débarrassés des Alsaciens et des Lorrains qui paraissaient les plus gênants ; le 22 novembre 1940 Burckel avait déclaré que les transferts de population

étaient terminés mais commenceront alors ce que les Allemands appellent les "expulsions individuelles" expulsions qui continuent encore à l'heure actuelle.

D'après une protestation adressée à la commission d'armistice par le gouvernement de Vichy au sujet des agissements nazis en Alsace-Lorraine, plus de cent mille Alsaciens et Lorrains avaient déjà été expulsés le 27 octobre 1941 ; si l'on ajoute à ce chiffre les déportations dans l'Est dont Vichy n'a pas eu connaissance, on verra que pour réaliser ultérieurement son plan de colonisation * Burckel, assisté de son collègue Wagner n'ont pas hésité à appliquer les méthodes barbares préconisées par Krauss Wagner dès 1905 dans son livre : "Krieg" :

"Organisons bravement de grandes migrations des peuples inférieurs que nous imposerons par la force."

LA GERMANISATION

LES SPOLIATIONS ET L'ABSORPTION ECONOMIQUE

Lorsque le Gauleiter Wagner par la distribution de son tract : "L'Allemagne aux Allemands" avait prévenu les Alsaciens "que les étrangers et les ennemis du Reich auraient à quitter l'Alsace allemande" il avait également pris un arrêté relatif aux fortunes non allemandes dont voici le texte :

1°) Afin d'empêcher en Alsace que les biens et les fortunes soient utilisés à faire de la propagande contre le Reich, ceux-ci seront confisqués en faveur du Reich. On ne peut donc plus disposer légalement de ces dits biens et fortunes.

2°) Tous les biens non allemands, sans tenir compte des conditions de propriété, tous les objets et droits de toute nature, qui ont servi ou devaient servir à des menés contre le Reich,

Font partie de cette catégorie : les biens :

- a) de tous les partis politiques et de leurs organisations de secours.
- b) des Loges et de toutes organisations identiques.
- c) des Juifs.

* Voir plus loin la traduction des principaux passages d'un article de Burckel qui a paru le 24 avril 42 dans la "Frankfurter Zeitung."

d) des Français qui ont gagné leur fortune après le 11 novembre 1918 en Alsace.

e) de tous les ressortissants des autres Etats ennemis.

Les "leiter" (directeurs) de l'administration et de la police décideront des autres fortunes ne faisant pas partie de ces catégories et qui seraient susceptibles de servir contre le Reich. Il en est de même pour les cas litigieux.

3°) La gérance des biens séquestrés appartiendra à un office judiciaire, nommé par moi. Il sera autorisé à prendre toutes mesures et dispositions dans le cadre de l'administration courante. Dans certains cas des experts seront consultés.

TOUTE INFRACTION A CET ARRETE SERA SEVEREMENT PUNIE.
CET ARRETE ENTRERA EN VIGUEUR IMMEDIATEMENT

Strasbourg, le 14 juillet 1940

Par cet arrêté tout était prévu, aucune catégorie de biens n'était à l'abri de la confiscation. Le Gauleiter Burckel, lui, ne s'embarrassa pas du souci de répandre des tracts, il confisqua purement et simplement et quand il ne confisqua pas au bénéfice du Reich, ce furent les formations policières qui détroussèrent les Lorrains à leur profit, comme il l'a été dit dans les pages précédentes. Les ventes aux enchères du mobilier des expulsés allèrent leur train; journallement, on put voir et l'on voit encore de telles ventes signalées dans les journaux d'Alsace et de Lorraine.

D'après le Docteur Franz Schmidt, chargé en Alsace de gérer les fortunes des organismes dissouts, plus de 10.000 sociétés furent atteintes par le décret Wagner de juillet 1940. Une des opérations les plus fructueuses fût la liquidation des compagnies d'assurance; leurs biens furent mis sous séquestre, les journaux publièrent un avis avertissant les Alsaciens qu'ils devaient s'assurer dorénavant dans les compagnies allemandes et l'on n'en parla plus; Rossé, l'ancien député autonomiste, en fut nommé liquidateur aux appointements de 4000 R.M. par mois, soit au cours officiel 80.000 francs. Vint ensuite le tour des Caisses d'Epargne; la Kölnische Zeitung du 20 mars 41 a écrit au sujet des établissements allemands qui devaient prendre leur place:

" Les gérants allemands de ces caisses sont également nommés par le Reich. Ils sont chargés de liquider les 43 caisses d'épargne

françaises, dont les avoirs, se chiffrant à 700 millions de francs, seront portés au crédit des caisses d'épargne allemandes."

Les banques furent absorbées par la Deutsch Bank et par les banques badoises, un grand nombre de maisons de commerce et d'usines purent être également liquidées grâce aux expulsions, et attribuées à des Allemands.

Fin février 41, la Reichsmark devenait la seule monnaie légale et le taux du change imposé aux Alsaciens et aux Lorrains fut si désavantageux que cette seule mesure aurait suffi à les dépouiller; une barrière douanière établie pour isoler économiquement l'Alsace et la Lorraine du reste de la France, acheva de jeter le pays dans un effroyable marasme économique et l'industrie fût particulièrement touchée; il eut été possible de remédier, en partie du moins à la situation, mais les dirigeants nazis s'y opposèrent, car le but du Reich était d'éliminer ce qui restait encore sur place du patronat alsacien et lorrain, de provoquer un chômage qui faciliterait le transfert en Allemagne de la main-d'œuvre alsacienne et lorraine, afin d'installer dans nos provinces des chefs allemands et des ouvriers allemands. L'opération était avantageuse, elle permettait de faire passer encore des richesses entre des mains allemandes, elle dépossédait de leurs moyens d'action ces "gens bien" de l'hostilité desquels Burckel se plaindra avec amertume dans plusieurs de ses discours et notamment dans celui du 1er août 41, elle fournissait de la main-d'œuvre à la machine de guerre hitlérienne, main-d'œuvre que l'on disperserait à travers le Reich afin de prévenir la création de noyaux de résistance; enfin, quel beau thème de propagande: l'Alsace et la Lorraine ruinées par la gabegie française et sauvées par l'effort national socialiste! En Alsace, M. Walter Kohler ministre de l'économie publique badoise fut chargé de l'opération dite: réorganisation économique et industrielle de l'Alsace; après quelques mois, il pouvait déclarer victorieusement: "qu'en encadrant l'économie et l'industrie autochtone dans l'économie de guerre allemande, la presque totalité des chômeurs avait pu être absorbée."

Le travail forcé devait faire le reste.

On commença d'abord à créer un peu partout en Alsace et en Lorraine des camps de travail où les chômeurs étaient invités à s'inscrire comme volontaires, puis le 8 mai 41, Wagner prit l'initiative de décréter le Service du Travail obligatoire à partir du 16 août 41. Burckel l'imita peu après. Un vent de révolte souffla alors parmi les rangs de notre pauvre jeunesse d'Alsace

et de Lorraine, ce fut un sauve-qui-peut général. Les frontières furent clandestinement franchies et arrivèrent en Suisse, en France non occupée, des jeunes gens qui préféraient fuir plutôt que de travailler pour leurs oppresseurs. Devant ces actes de rébellion Burckel prit une mesure sans précédent jusqu'ici : il annonça dans son discours du 1er août 41 que les parents des jeunes évadés seraient arrêtés comme otage et déportés. Tous les Alsaciens et les Lorrains qui n'avaient pu s'échapper furent donc incorporés, puis envoyés dans des usines allemandes et les jeunes filles subirent le même sort : enfin le 12 octobre 41 commençaient à paraître dans les journaux alsaciens et lorrains des appels à la jeunesse, l'engageant à servir comme volontaire dans l'armée allemande. On comprend ce que signifient ces appels, car des campagnes similaires ont précédé le Service obligatoire du Travail. Aujourd'hui les jeunes Alsaciens, les jeunes Lorrains, se demandent avec terreur s'ils ne vont pas un jour prochain être embrigadés de force dans l'armée ennemie.

GUERRE A LA FRANCE ET A LA CIVILISATION CHRÉTIENNE

" Grâce à la victoire allemande a déclaré un jour la Strassburger Neueste Nachrichten, les Alsaciens ont été sauvés de la mort spirituelle ".

On va voir que pour les dirigeants nazis, sauver de la mort spirituelle les pays qu'ils asservissent, c'est vouloir les arracher à une culture, à des traditions auxquelles ils sont attachés : c'est détruire leurs monuments, proscrire les chefs-d'œuvre de leur langue, interdire aux enfants la connaissance du patrimoine intellectuel, artistique, qui a justement permis à leurs parents de posséder cette vie spirituelle qu'on leur ravit en prétendant la leur rendre.

C'est également mener une lutte sans merci contre l'Eglise, ses représentants, et la civilisation chrétienne.

* * *

Déjà nous avons fait allusion au fait que dès la première heure de l'occupation, l'usage exclusif de l'Allemand avait été imposé aux Alsaciens : l'interdiction s'étendit ensuite aux conversations familiales, aux annonces publiées dans les journaux. Défense fût faite de publier des livres en français, les bibliothèques et les librairies furent visitées avec soin et tous les ouvrages français confisqués. Ordre fut donné aux particuliers de ne pas garder chez eux les revues, journaux ou livres écrits en cette

langue abhorrée. Comme les Alsaciens faisaient la sourde oreille à cette nouvelle prescription, des S.A. et des membres de la jeunesse hitlérienne du pays de Bade furent chargés d'aller réclamer à domicile livraison des ouvrages incriminés qu'ils saisirent et brûlèrent sur les places publiques : beaucoup de bibliothèques contenant des livres rares furent ainsi sacrifiées. Bien entendu, dans les écoles, l'enseignement du français fût exclu. Ces mesures s'appliquèrent également à la Lorraine, mais étant donné qu'il n'y avait pas été plus possible qu'en Alsace d'expulser tous les habitants de langue française, sous peine de dépeupler complètement certaines régions, des cours d'allemand furent ouverts qu'il devint bientôt dangereux de ne pas suivre, comme en témoigne la reproduction ci-dessous d'une affiche apposée dans la ville d'Ars-sur-Moselle :

Ars-s-Moselle 4/12/40

Le Commissaire de la ville d'Ars-s-Moselle

Aux habitants de la Ville d'Ars-s-Moselle.

Le transfert vers la France qui avait comme but la disparition de la zone des deux langues est, comme les affiches murales et les derniers discours du Gauleiter Burchel l'indiquent, définitivement terminé.

Cette assurance du Gauleiter oblige chaque habitant de la ville d'Ars à se servir de la langue allemande, à toutes occasions, soit en famille, dans la rue, au café, dans les magasins, dans les usines.

Celui qui connaît la langue allemande et ne la parle pas est un traître à la cause allemande et sera traité comme tel.

Celui qui ne sait pas l'allemand a l'occasion de l'apprendre en suivant les cours d'allemand qui commenceront le 9 décembre 1940 (se faire inscrire chez Monsieur le directeur d'école Sidot).

On attend que tous les habitants de la ville d'Ars qui ont à cœur de collaborer à la reconstitution du pays lorrain y participent sans réserve.

Le port du béret basque doit être considéré comme un signe de sentiments français. Le béret basque doit disparaître immédiatement. Celui qui le portera quand même montrera ostensiblement qu'il est Français et veut rester Français. Les conséquences qui en résulteront pour lui sont claires.

J'espère que la population de la ville d'Ars donnera une suite favorable à mes bienveillantes suggestions et évitera par ce fait l'application de toutes mesures qui lui seraient personnellement désagréables.

Le Commissaire de la Ville d'Ars.

En Alsace et en Lorraine nos principaux monuments commémoratifs furent condamnés à disparaître ; on s'attaqua d'abord à ceux qui dans les villes ou sur les champs de bataille rappelaient nos victoires militaires. A Strasbourg les statues des généraux Kléber et Kellermann, le monument de la Marseillaise, celui de Jeanne d'Arc furent détruits. A Colmar, les statues du Général Rapp et de l'Amiral Bruat subirent le même sort. Le monument du 152ème régiment d'infanterie, celui du fils du sénateur Scheurer, celui des chasseurs du Grand Ballon, le Poilu de Metz, tous furent brisés. Les emblèmes de la République furent arrachés et remplacés par l'aigle allemand. Un office fut créé en Alsace pour "l'épuration des ouvrages d'architecture commémoratifs" et lorsque nos monuments aux morts de la Grande Guerre ne furent pas démolis, on en changea les inscriptions. Les grands hôtels furent rebaptisés à l'allemande comme on l'avait fait pour les rues places et boulevards. Les Alsaciens dont les noms étaient à consonnance française furent invités à en changer. Il fut interdit (avis du commissaire d'Als-sur-Moselle) de mettre un béret basque, de s'habiller à la française, de porter des décorations françaises, de garder chez soi des souvenirs français.

Les Alsaciens n'obéissant pas à ces diverses injonctions, l'ordonnance suivante fut affichée partout en Lorraine :

" Le Gauleiter et Statthalter Robert Wagner a édicté l'ordonnance suivante :

A partir du 27 avril 1941

1°) Sera immédiatement arrêté et puni d'un an de camp de concentration celui qui, quoique connaissant la langue allemande, aura parlé français.

2°) Sera immédiatement arrêté et puni d'un an de camp de concentration, celui qui aura porté sur lui des pièces d'uniforme français, à l'exception du pantalon. Les pièces d'uniforme pourront être portées, à condition que les insignes militaires en soient enlevées, et qu'elles ne rappellent en rien l'uniforme militaire.

3°) Sera immédiatement arrêté et puni de quelques années de camp de concentration, celui qui écoute des postes émetteurs étrangers.

4°) Celui qui parle contre l'Allemagne sera pendu.

5°) Celui qui sabotera des installations de la Wehrmacht, sera fusillé.

A partir du 16 mai 1941

6°) Sera immédiatement arrêté et puni d'un an de camp de concentration, celui qui aura porté un béret basque, quelle que soit sa couleur.

7°) Sera puni de la même peine, celui qui porte des insignes français ou des bijoux français ayant une signification politique, par exemple, ornés de pièces de monnaie françaises ou portant des inscriptions françaises.

A partir du 1er juin 1941

8°) Sera immédiatement arrêté et puni d'un an de camp de concentration celui qui, à partir du 1er juin 1941, sera trouvé possesseur d'un drapeau français.

Dans le cas où ces infractions seront commises par des enfants, c'est leur père qui sera arrêté et tenu pour responsable.

L'arrestation aura lieu, pour tous les cas ci-dessus, par la police ou par la police spéciale, ou encore par les membres du parti en uniforme ; (il suffira même qu'ils portent une chemise blanche avec brassard à croix gammée).

Les S.A. les N.S.K.K. (corps de conducteurs d'autos) et les S.S. pourront procéder à une arrestation provisoire et conduire les personnes arrêtées au prochain poste de police.

* * *

" Une des tâches les plus urgentes et les plus dures, constatait la Deutsche Allgemeine Zeitung du 31 juillet 41 était la transformation de l'enseignement."

Le procédé employé fut cependant simple : on commença par fermer les écoles, les instituteurs et professeurs qui avaient refusé de signer la déclaration dont nous avons donné le texte par ailleurs furent expulsés, les autres envoyés dans des camps d'entraînement et d'éducation national-socialiste. A leur retour on les encadra de nombreux professeurs allemands et le 22 mars 41 le ministre d'Etat Schmitzheimer pouvait annoncer avec satisfaction que " dès le premier octobre 1940 les écoles alsaciennes étaient prêtes à fonctionner comme des écoles allemandes."

A partir de cette date en effet, dans les établissements scolaires alsaciens et lorrains les enfants marcheront au pas, feront le salut hitlérien en criant " Sieg Heil " (pour la victoire) alors que l'on hissera le drapeau à croix gammée. Au commencement et à la fin de chaque leçon, professeurs et élèves referont le salut hitlérien devant le portrait du Führer accroché au mur. L'enseignement

de l'histoire débutera par le traité de Versailles, les enfants apprendront la biographie du Führer, l'histoire du parti national-socialiste, des exposés sur la politique intérieure et extérieure allemande depuis 1933. Ils auront aussi de fréquentes leçons de biologie qui consisteront en l'étude des théories racistes et des moyens de conserver la pureté de la race ; le reste des matières sera considéré comme partie négligeable du programme.

* * *

Dès juillet 1940 s'était ouvert l'ère des persécutions religieuses. Les écoles chrétiennes avaient été fermées les unes après les autres et l'épuration du clergé commençait. Des centaines de prêtres, pasteurs et religieuses furent chassés dans les conditions inhumaines que nous avons décrites ; cependant d'après la doctrine officielle nazie, le Reich n'a pas à intervenir dans les questions religieuses si les églises sont loyales, mais le manque de loyauté est un prétexte commode ; il a permis d'expulser et même d'envoyer dans des camps de concentration tous les membres du clergé alsacien lorrain dont la culture était trop spécifiquement française ou qui paraissaient accueillir sans chaleur l'instauration du régime nazi. Le 30 novembre 1940 le Gauleiter Burckel déclarait en effet :

" Un deuxième bastion de politique et de culture française était constitué par les politiciens du chapitre épiscopal de Metz. Ils avaient été nommés à cette place en raison de leurs sentiments à l'égard de la France ; ils ont été expulsés pour que le diocèse soit rétabli dans son véritable état."

Peu à peu, sous des prétextes divers, et bien que les autorités allemandes aient dénoncé unilatéralement le Concordat qui réglait jadis les rapports de l'Alsace-Lorraine avec le Saint-Siège, les nazis se mirent à user de procédés indirects pour écarter de l'administration diocésaine les personnalités dont la nomination pouvait être gênante. En Alsace, le Gauleiter Wagner prit vis-à-vis de l'Eglise et des associations religieuses, des mesures de brutale spoliation ; par un décret du 20 Octobre 1940, il fit main basse sur les biens ecclésiastiques et religieux dont les journaux alsaciens donnèrent la liste. La Mulhauser Tagblatt entre autres, publia le 8 juin les noms des œuvres catholiques ainsi spoliées et elle signala notamment :

- Société Saint-Josef à Soufflenheim, près Haguenau.
- Foyer Saint-Maurice, société à responsabilité limitée à Strasbourg.

- Société Civile Immobilière Simonet à Rosheim.
 - Société Luthérienne, Strasbourg-Kronembourg.
 - Asile de Bienfaisance de la cathédrale de Strasbourg.
 - Fondation Sainte Marie, soc. à resp. lim. à Strasbourg.
 - Foyer d'œuvres de Reiningue, à Reiningue.
 - Foyer des œuvres paroissiales à Dornach.
 - Foyer St. Léonard, soc. à resp. lim. à Dannemarie.
 - Le Foyer d'Alsace, soc. civile immobilière à Strasbourg.
 - Cure d'air de Marbach, preventorium et colonie de vacances de l'Avant-Garde du Rhin, soc. à resp. lim. à Marbach.
 - Société immobilière de la Musau, soc. à resp. lim. à Strasbourg-Neudorf.
 - Pensionnat de jeunes filles Ste. Odile, société immobilière et mobilière à Colmar.
- Le 4 septembre on pouvait encore relever dans la " Mulhauser Tagblatt " les noms de :
- Colonies de vacances Ste. Marie à Ottrott.
 - Société foncière de Roseneck, etc. . .

Par ailleurs, les fonctionnaires nazis ne se firent pas faute de s'attaquer ouvertement à l'essence même du Christianisme ; on aura une idée de la violence de ces attaques en se rapportant à une déclaration faite par le maire national-socialiste de Thann au cours d'un discours prononcé devant les employés municipaux de la ville :

" Un bon catholique, leur dit-il, ne peut être un bon national-socialiste, or les fonctionnaires du Reich doivent être avant tout de bons national-socialistes. Il leur faut choisir entre Jésus-Christ et le Führer."

Le problème ainsi posé, c'est la condamnation des Alsaciens chrétiens, fut-ce de la minorité alsacienne détachée sentimentalement de la France et qui réclamait avant guerre l'autonomie. Une ordonnance du 27 avril 1941 réglant le régime confessionnel en Alsace a été une des armes employées par les nazis dans la lutte qu'ils mènent actuellement contre le Christianisme. Cette ordonnance stipule que toute personne appartenant au moment de sa promulgation à une communauté religieuse, continuera d'appartenir obligatoirement à cette communauté ; toutefois, exception sera faite pour les enfants âgés de 14 ans qui sur simple demande adressée au greffier de la mairie pourront

quitter la confession à laquelle ils appartenaient. Les parents désireux d'obtenir une autorisation similaire pour des enfants plus jeunes, n'auront qu'à accomplir en leurs noms la même formalité.

Jamais intervention du temporel dans le spirituel n'a été plus flagrante ; c'est la pression politique exercée sur l'enfant qui en abandonnant officiellement le giron de l'Eglise peut espérer obtenir une sorte de certificat de civisme, ce sont également les conflits religieux qui, de ce fait, ne manqueront pas de surgir entre parents et enfants. Selon la formule nazie, le petit Alsacien sera désormais arraché à sa famille pour être livré à l'état national socialiste ; garçons et filles dès l'âge de 14 ans seront astreints à s'enrôler dans les formations de jeunesse hitlériennes, (décret Wagner fin juin 1940) là, on veillera à ce que les réunions se tiennent juste aux heures des offices afin que les enfants ne puissent accomplir leurs devoirs religieux, dont on essaiera de les détourner par une propagande anti-chrétienne continue. Cette dernière prend fréquemment une forme basement injurieuse ; certains instituteurs n'emploient-ils pas les termes les plus vulgaires pour parler aux enfants de leur croyance en leur citant par exemple des vers de ce genre :

*"Wir wollen nicht mehr Christen sein,
Denn Jesus ist ein Judenschwein"*

(Nous ne voulons plus être chrétiens, car Jésus est un cochon de juif)

et cet autre distique :

*"Wir Deutschen haben immer zu essen,
Sonst würden wir Juden und Pfaffen fressen."*

(Nous autres Allemands avons toujours à manger, sinon nous "boufferions" des Juifs et des curés.)

Tous les efforts nazis en vue de déchristianiser l'Alsace-Lorraine ont été dénoncés par la radio du Vatican le 4 avril 1941, dans une allocution pathétique.

L'Alsace, pays croyant entre tous, ajoute à son martyr celui de voir son église spoliée et frustrée de ses droits, ses prêtres et ses religieuses persécutés, sa foi tournée en dérision, ses enfants détournés de l'influence familiale traditionnelle.

LA FRANCE A TRAVERS LA PROPAGANDE ALLEMANDE.

LA FRANCE, PAYS DU LIBERTINAGE ET DE LA DEBAUCHE.— "La France," déclare le Gauleiter Wagner le 4 mai 1941, dans un discours qui fut radiodiffusé dans toutes les villes et villages

d'Alsace : la France a vécu trop longtemps dans le libertinage et la débauche."

LA FRANCE CORROMPUE ET DELABREE.— "La France corrompue et délabrée, telle que nous l'avons connue ici en Alsace, et l'Allemagne maintenue par la force dans un état de pauvreté, sont des exemples frappants de la nécessité d'instituer un ordre nouveau," déclare la Mulhauser Tagblatt du 21 septembre 1941.

LA CRUAUTE DE LA FRANCE ENVERS L'ALSACE-LORRAINE.— Au retour des réfugiés en Alsace, les Allemands firent répandre dans tout le pays deux brochures : l'une intitulée : "La misère des réfugiés alsaciens," l'autre : "Comment une armée en retraite a pillé l'Alsace." Dans ces brochures la France était accusée de toutes les exactions commises en réalité par les Allemands, alors que l'on y représentait les soldats du Reich comme les sauveurs du pays. Des affiches insultantes pour notre pays s'étaient dans les villes ; l'une d'elles, rédigée en français, montrait sous le titre : "La France généreuse" des ponts démolis, des usines incendiées, des maisons détruites, soi-disant par l'armée française ; au-dessous, s'élevait la légende : "Hitler reconstruira tout cela."

LA FRANCE A FAIT REGNER LA TERREUR EN ALSACE.— Le 31 janvier 1941, un article des Strassburger Neueste Nachrichten stigmatise ainsi notre administration : " Sous le règne de terreur institué par les Français, le goût de l'initiative semble avoir disparu en Alsace."

Le 19 mars, le Gauleiter Wagner reprend la même antienne :

" Pendant trois siècles, déclare-t-il, le peuple alsacien s'est défendu contre la mainmise française et cette mainmise a pris surtout depuis la révolution un caractère des plus ignobles." Et le Gauleiter Wagner affirme peu après : " Ce pays a terriblement souffert sous cette terreur spirituelle."

LA FRANCE A PILLE LA LORRAINE.— Tel est le titre d'une brochure parue fin janvier 1941 à Colmar et qui tend à prouver qu'après la guerre de 1918 la France s'est mise à vider systématiquement la Lorraine de ses richesses industrielles et minières. Dans un article de la Strassburger Neueste Nachrichten du 2 février 1941 consacré à l'analyse de ce factum, la Strassburger Neueste Nachrichten déclare : " Des 1918, la République bourgeoise française a montré son vrai visage aux frères retrouvés."

LA FRANCE A PIERRE L'ALSACE.—La même argumentation sert pour l'Alsace dans un grand nombre de journaux alsaciens qui s'évertuent à démontrer également comment la France a épuisé les richesses de l'Alsace.

ROLE DES FRANÇAIS DANS L'ORDRE NOUVEAU.—(Extrait du Strassburger Neueste Nachrichten du 28 février 1941). On peut affirmer dès maintenant que la situation de la France en face d'une Allemagne hyperindustrialisée sera très difficile et son rôle sera naturellement limité à l'agriculture et l'élevage du bétail.

MOYENS DE PROPAGANDE ET MOYENS DE REPRESSION

Les thèmes que la propagande allemande emploie pour détacher les Alsaciens-Lorrains de leur patrie se passent de commentaires et les arguments destinés à leur faire apprécier le national-socialisme sont trop connus pour qu'il soit besoin de les exposer ici. Il suffit d'écouter la radio de Vichy, de lire la presse française, d'étudier certaines mesures prises par les représentants du Maréchal Pétain au nom de la Révolution Nationale pour se faire une idée assez claire des grands principes de l'hitlérisme et de ses méthodes de gouvernement. Nous nous contenterons donc de citer succinctement les principaux moyens employés par la propagande allemande afin d'en arriver plus vite à décrire les méthodes de répression destinées à briser la résistance des Alsaciens-Lorrains, car propagande et terreur sont en effet les deux armes combinées des national-socialistes qui essaient d'enfermer les malheureuses populations d'Alsace-Lorraine dans le dilemme : abrutissement dans une liberté apparente ou abrutissement dans un camp de concentration.

Nous avons déjà dit que chaque Alsacien, chaque Lorrain doit faire partie d'une formation hitlérienne et leur adhésion n'est pas un vain mot : défilés, réunions, permanences, rien ne leur est épargné. Des appareils de radio avec lesquels on ne peut obtenir que les postes allemands ont été distribués dans les familles pauvres ; les restaurants, les mairies, les places publiques ont été munis de hauts-parleurs ; des films national-socialiste sont représentés dans les moindres villages, grâce à un système d'opérateurs ambulants qui parcourent le pays d'un bout à l'autre. Ces représentations sont gratuites et n'y point assister fait passer pour suspect. La grande organisation : "La Force par la Joie" multiplie les excursions en groupe destinées à montrer

la perfection du régime hitlérien ; les programmes théâtraux lui sont soumis et l'on ne joue plus à Strasbourg que des pièces populaires allemandes.

Tous les fonctionnaires retournent à l'école ; il y a l'école des maires, l'école des fonctionnaires, l'école des instituteurs, etc, etc. Les Alsaciens et les Lorrains sont pris dans un lacs d'obligations qui ne leur laissent ni trêve, ni répit. Comme nos compatriotes opposent aux efforts de la propagande une étonnante force d'inertie, quand ils ne font pas de résistance active, les Allemands ont instauré un étroit système de surveillance, et de répression. Quatre polices opèrent en même temps ; la police politique, la police militaire, la police secrète et la police sûreté. Tous les citoyens sont catalogués et c'est la Koelnische Zeitung du 28 juillet 1941 qui nous l'apprend :

— "Les grandes cathédrales des villes se remplissent de fiches, nous dit-elle ; c'est ainsi que peu à peu la Municipalité s'est formée une image de la population dans laquelle on peut avoir confiance."

D'autre part, nous avons trouvé les lignes suivantes dans un rapport sur la situation en Alsace qui nous a été transmis :

"... Parmi les 'Vertrauensmänner' (hommes de confiance, traduiser mouchards) les uns travaillent directement aux côtés du Kreisleiter ou sont au service de la Gestapo, les autres sont engagés dans les cadres des cellules—car le système de surveillance est basé sur le principe de la cellule. Chaque pâté de maisons se trouve assujéti à la surveillance d'un "Blockleiter" et tous les "Blockleiter" d'un quartier se trouvent sous l'autorité d'un "Zellenleiter" qui dépend directement du "Kreisleiter." Chaque "Blockleiter" doit connaître individuellement toutes les personnes de son block ; il recueille ses renseignements en visitant les familles et en faisant parler les uns et les autres surtout les enfants ; son dossier une fois constitué est complété par les dépositions des "Vertrauensmänner" attachés à la personne du Kreisleiter, puis il est transmis à la Gestapo qui l'étudie et y joint les renseignements recueillis de son côté ; c'est elle qui agit par l'intermédiaire du Sicherheitsdienst (Sûreté).

" Les mesures de représailles ?

" La prison ou le camp de concentration.

" Nature des crimes politiques ?

" Parler contre le régime, émettre une opinion française et surtout parler en termes irrévérencieux ou hostiles de la personne du Führer.

Ces diverses mesures de surveillance ne viennent pas à bout des Alsaciens-Lorrains, et comme d'après les propres déclarations de Burckel du 1er août 1941 : " Il ne peut plus être question d'émigration en France, la plupart des personnes incriminées seront désormais transférées dans la Reich " les départs pour l'est du Reich et les camps de concentration ne se comptent plus. Lorsqu'il s'agit des chefs de la résistance, la Gestapo n'hésite pas à recourir à l'assassinat ; d'après des rapports dignes de foi reçus d'Alsace, on ne les fait même pas passer devant les tribunaux, on les entraîne dans la forêt du Haardt où ils sont exécutés et enterrés sur place. Ces témoignages permettent de saisir toute la portée de l'atroce déclaration de la Strassburger Neueste Nachrichten du 9 février 1941 —

" Nous disposons de moyens suffisants pour influencer également les âmes."

COMMENT JOSEF BURCKEL ENTEND COLONISER LA LORRAINE

Le Gauleiter Josef Burckel est un technicien de la répression (n'est-ce pas lui qui a si bien servi les nazis lors du plébiscite de la Sarre ?) Il a publié dans la Frankfurter Zeitung du 24 avril 1942 un article où il expose ses vues et ses projets sur la Lorraine.

" A l'heure actuelle, où les événements récents de Vichy posent à nouveau le problème des relations futures entre le Reich et la France, " écrit Burckel quelques jours après de retour de Laval au pouvoir, " la question se pose de savoir si l'avenir des régions limitrophes doit être réglé suivant des considérations politiques ou économiques. De telles questions ne se posaient pas jusqu'à présent, car le problème des frontières était considéré exclusivement sous l'angle politique, et résolu comme tel. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui, où les théories libérales sur la primauté du facteur économique sont depuis longtemps abandonnées, où le langage de la guerre nous rappelle avec insistance que nous vivons dans un siècle politique ? Et si l'on cherche, aujourd'hui à établir un ordre européen nouveau, le problème des frontières entre les peuples devient plus que jamais un problème politique d'une actualité brûlante. La puissance de l'Etat aura le plus de stabilité là où les litiges de frontières n'existeront plus. Un tel Etat pourra atteindre au maximum de sécurité pour son développement paisible, car son unité ethnographique aura enlevé aux Etats voisins tout point d'appui

pour une attaque éventuelle. Là où il n'y aura pas de frontières qui saignent, l'avenir du peuple sera garanti de la manière la plus efficace.

Le pays de Lorraine est en exemple classique d'une population frontalière, déchirée par la vicissitude des événements historiques. Les dangers et les conséquences politiques qui en ont résulté au cours des siècles sont trop connus pour être répétés ici. Mais, aujourd'hui, la Lorraine est redevenue la frontière occidentale du grand Reich allemand. Notre devoir envers nous-mêmes, comme vis-à-vis des générations futures, est de réparer les fautes innombrables commises par la politique de colonisation passée. Il importe d'entreprendre, avec une vue nette, la tâche qui consiste à assurer la frontière occidentale du Reich, ainsi que favoriser la création d'un vaste espace de colonisation nouveau."

Ayant ainsi posé le problème comme une préoccupation politique et militaire du Reich, Burckel poursuit :

" Ainsi la question ne se pose plus de savoir si la frontière occidentale allemande doit avoir une population dense ou clairsemée. La réponse est donnée par le fait que, seul, un mur national épais peut établir ce front solide, qui sera la meilleure défense de la frontière. Plus ce rempart sera résistant, plus nette sera la séparation entre les caractères de la population des deux côtés de la frontière, et plus indiscutable sera la mission nationale confiée à cette région limitrophe allemande. La Lorraine est, aujourd'hui, en grande partie, un pays agricole, relativement peu peuplé. Dans les districts industriels du Nord, où la population est dense, habitent de nombreux ouvriers étrangers. Ceux-ci devront être, pour permettre la création d'une frontière fermée, progressivement remplacés par la main-d'œuvre allemande. Ainsi sera créé un premier afflux puissant d'éléments allemands, dont la base vitale est d'avance assurée.

Si nous trouvons ainsi dans la région industrielle de la Lorraine un fort pourcentage d'ouvriers étrangers si cet état de choses ne peut pas être immédiatement changé pour des raisons purement économiques, il est d'autant plus nécessaire d'implanter et de renforcer l'élément allemand dans la région agricole. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai écarté la contrainte de la langue française et établi ainsi les prémisses pour le développement d'un puissant courant allemand.

La densité minimale de la population était conditionnée par la structure de l'économie agricole du pays, telle qu'elle s'est formée

sous l'influence française. Un trait particulier des régions agricoles en Lorraine est l'absence complète des entreprises industrielles ou artisanales. Il faut retenir ce point, si on veut arriver à une colonisation également dense du pays lorrain. Les conditions essentielles de cette repopulation sont les suivantes :

- 1) les nombreux gros domaines seront réorganisés de façon à assurer, par une exploitation intense, l'existence du plus grand nombre possible de familles de paysans allemands ;
- 2) dans cette région agricole, des entreprises industrielles petites et moyennes seront créées, qui occuperont de nombreux ouvriers. Ces ouvriers et leurs familles habiteront avec les paysans dans les villages.

Ce plan de repopulation tranche également la question si l'ouvrier doit devenir agriculteur ou s'il doit vivre dans la commune rurale comme simple ouvrier industriel. Je me prononce pour l'ouvrier-paysan, en me basant, avant toute autre chose, sur l'expérience réalisée dans la Sarre. Là-bas, il est apparu que l'ouvrier qui peut encore appeler sienne une petite parcelle de terrain, s'attache passionnément au sol qui lui est confié. Sa fidélité politique est obtenue par ce moyen, sans contestation possible. Mais toute une série d'autres facteurs vient appuyer ma conception de l'ouvrier-paysan.

Buerckel se lance alors dans des considérations d'ordre intérieur, dont nous ne relèverons que celle-ci : "la guerre a montré combien l'apport d'un petit jardin peut être utile," et précise encore une fois qu'il s'agit de "l'implantation définitive d'une puissante population allemande sur une vieille terre allemande." Puis il continue :

"C'est pourquoi j'ai pris la décision de faire appel à ces ouvriers-paysans et d'en faire un élément essentiel de la repopulation allemande. Chaque ouvrier reçoit, en arrivant, jusqu'à 3 hectares de terrain à cultiver. Ces terrains sont choisis dans le voisinage du lieu de son domicile, de façon à lui permettre de les atteindre aisément, le soir, après le travail. . . Plus tard, l'ouvrier aura toute facilité pour acquérir ce lopin de terre, et il ne dépendra que de son travail et de son mérite pour en devenir plus ou moins rapidement le propriétaire.

"Pour la repopulation de la Lorraine et le partage des terres, il faut considérer que, en premier lieu, doivent recevoir des terres les soldats de la grande guerre et ceux de la guerre actuelle, les victimes de la guerre et des expropriations (terrains de

manœuvre, etc. . .), puis les Allemands qui ont vécu en dehors des frontières du Reich. Ainsi, on peut atteindre le but qui est d'assurer l'usage de la terre à celui qui, par son sacrifice, a aidé l'Allemagne à la reconquérir."

Voilà donc le but de la politique nazie clairement formulé : "assurer l'usage de la terre à celui qui l'a conquise." Le système n'est pas nouveau. Réussira-t-il mieux, cette fois, qu'au cours des invasions précédentes ? En voici toujours les modalités d'application :

"Jusqu'à présent, les terres libres ont été exploitées collectivement : cela était nécessaire pour suppléer partiellement aux pénuries innombrables. Mais le moment est venu où les exploitations collectives peuvent être divisées parmi les colons et, en premier lieu, parmi les combattants et les survivants de la première guerre mondiale. Jusqu'au retour des soldats de la guerre actuelle, ces colons seront soumis à l'obligation de cultiver un ou plusieurs lots d'importance égale. Le colon aura, au départ, des droits sur la moitié ou le tiers du terrain exploité par lui ; le partage définitif n'aura lieu que lorsque les combattants actuels reviendront. Cette mesure me paraît nécessaire pour assurer le même traitement à tous les terrains, car le gérant provisoire de plusieurs lots ne peut pas savoir lequel de ces lots lui sera finalement attribué. Le partage général doit être terminé dans deux ou trois ans. Dès à présent, on cherche les meilleurs agriculteurs pour s'attaquer à une exploitation rationnelle. Au cours de l'année qui commence, il viendra encore 20% du nombre de colons prévu ; au bout de deux ans, les 100% seront complétés. Dans le choix des colons, les deux points de vue suivants sont décisifs : 1) le colon doit être un agriculteur, ou, sinon, avoir le courage et la capacité de s'adapter. 2) Il doit être politiquement absolument sûr."

Après avoir exposé son programme, Buerckel termine en ces termes :

"Je suis persuadé que, par cet ensemble de mesures qui ont été mises au point avec la collaboration des meilleurs spécialistes, la repopulation et le partage des terres en Lorraine seront réalisés de façon telle que le caractère allemand de ce pays limitrophe sera définitivement assuré. Je vois là le seul chemin pour arriver à une saine et juste solution historique et pour bâtir un pays dont la population, par son labeur et par son dévouement national, mettra en valeur les richesses naturelles."

Tel est l'article de Josef Burckel, Gauleiter de Lorraine, dont on peut tirer, semble-t-il, les conclusions suivantes :

1. — Dans le cas d'une victoire allemande, ou dans le cas, aussi peu probable, n'en déplaise à Vichy, du maintien des nazis au pouvoir, la France devrait abandonner tout espoir de recouvrer ses provinces de l'Est.
2. — Un plan minutieusement préparé, visant à remplacer en deux années la population française de la Lorraine par des populations allemandes, semble être en cours de réalisation.
3. — Rien ne permet de discerner où s'arrête, aux yeux des nazis, la Lorraine rattachée au Reich et où commence la France. Burckel se garde bien de donner la moindre indication à ce sujet. Il parle de la Lorraine tout court. Il ne serait peut-être pas exagéré d'en déduire que ses projets peuvent s'appliquer, non seulement aux régions que Bismarck arracha en 1871 à la France, mais aussi à cette autre partie de la Lorraine, qui n'a jamais cessé d'être française. Nancy et Toul auraient alors le même sort que Metz et Thionville.
4. — Sur la question lorraine, comme sur bien d'autres questions, l'unité de vues complète n'existe pas parmi les dirigeants nazis. Burckel s'appuie sur des "raisons politiques" qu'il oppose aux "raisons économiques" dont il ne nous apprend rien. On peut pourtant deviner, sans trop de peine, que ces raisons économiques ne peuvent être que celles invoquées par les milieux intéressés à l'exploitation du bassin minier et dictées par le désir de conserver la main-d'œuvre actuellement employée. Il y a là évidemment un nœud d'intérêts particuliers puissants, dont l'influence sur les rapports franco-allemands ne doit pas être oubliée.

L'HYPOCRISIE DE VICHY

Deux ans viennent de s'écouler depuis que le martyr des Alsaciens et des Lorrains a commencé. Le Maréchal Pétain a-t-il eu dès le début des exactions allemandes un geste d'indignation, une velléité de révolte ? Non. Il s'est contenté, dans une allocution radiodiffusée le 10 octobre 1940, après avoir mentionné

les prisonniers de guerre et avant de s'adresser aux paysans, de prononcer ces mots :

"A nos populations d'Alsace et de Lorraine, contraintes brusquement de quitter leurs villes et leurs villages, j'adresse l'expression de notre affectueuse, de notre profonde sympathie."

Phrase dont personne à l'époque ne comprit la profonde signification, la presse n'ayant même pas mentionné les premières arrivées d'expulsés en zone libre.

Depuis lors, qu'a fait le gouvernement de Vichy pour défendre les Alsaciens et les Lorrains ?

A quelles forces spirituelles Pétain, le grand catholique, a-t-il essayé publiquement d'en appeler pour tenter de sauvegarder les droits de l'Eglise et les traditions chrétiennes en Alsace-Lorraine ?

A ces deux questions nous pouvons répondre : Pétain n'a rien fait, ses gouvernements successifs n'ont rien fait, si ce n'est d'envoyer en deux ans, par voie administrative, deux protestataires à la commission d'armistice de Wiesbaden, protestations qui sont restées sans réponse. Par ailleurs, grâce à l'art des réticences, des informations tronquées, dans lequel Vichy est passé maître, on a sciemment caché à la France la véritable situation de l'Alsace-Lorraine, les textes gouvernementaux eux-mêmes fournissent la preuve de cette assertion. Le Maréchal Pétain ne peut évoquer à sa décharge qu'il n'a pas connu les faits mentionnés dans cette brochure, car dès le 3 septembre 1940* tous ceux-ci étaient rappelés dans une première protestation présentée à Wiesbaden, mais il a fallu les arrivées massives et précipitées de 57.000 Lorrains en gare Lyon Brotteaux pour qu'il se décidât à sortir du silence. Le 14 novembre 1940 un communiqué était donné à la presse débutant ainsi :

"L'autorité allemande en Lorraine VIENT D'INVITER LES LORRAINS DE LANGUE FRANCAISE à opter entre leur transfert en Pologne ou leur départ pour la France non occupée. Ils ont choisi la France. Depuis le lundi 11 novembre 1940, leur expulsion a lieu au rythme de 5 à 7 trains par jour. . ."

"VIENT D'INVITER," les expulsions, nous l'avons vu, se succèdent déjà depuis 4 mois.

"LES LORRAINS DE LANGUE FRANCAISE." Pourquoi

* Voir plus loin le texte intégral de la 2ème protestation adressée par le gouvernement de Vichy à la commission d'armistice au sujet de l'Alsace-Lorraine.

ne pas mentionner également les Alsaciens, alors que de l'aveu même du Gauleiter Wagner 22.000 juifs ont déjà été chassés d'Alsace ?

En réalité, de l'avis publié par Wagner le 14 juillet 1940,* des premières expulsions, le gouvernement Pétain vis-à-vis de la nation ne veut plus rien savoir ; la déclaration donnée à la presse vichyssoise le 14 novembre fait seulement état du discours prononcé par Burckel† quelques jours avant, tout en se gardant d'y répondre en relevant le dessein d'annexion qui s'y trouvait exprimé implicitement.

Le communiqué reprend ensuite en ces termes :

" Il leur a été dit, (aux Lorrains) certainement par des personnes sans mandat, que ces mesures étaient conformes à un accord intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement du Reich. Le gouvernement oppose le démenti le plus formel à cette imputation. IL N'A JAMAIS ÉTÉ QUESTION D'UNE QUELCONQUE MESURE DE CE GENRE AU COURS DES ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS. Sur les faits proprement dits, le gouvernement a attiré l'attention de la commission allemande d'armistice."

Le communiqué s'arrête là ; les expulsions d'Alsace n'y figurent pas, rien n'y est dit de la confiscation méthodique du patrimoine français, des persécutions religieuses, de la prestation obligatoire de serment de fidélité au Reich. Par contre, le gouvernement dément de la façon la plus formelle qu'il ait jamais été question des expulsions au cours des pourparlers franco-allemands.

Voilà un aveu bien maladroit pour l'homme rusé qu'est Pétain, et un terrible aveu. Comment, après avoir fait protester à Wiesbaden le 3 septembre contre le traitement infligé aux Alsaciens et aux Lorrains, il n'en a même pas été fait mention au cours des entretiens que les représentants du Maréchal ont eus à Paris avec les autorités du Reich, entre le 3 septembre et le 14 novembre 1940 ? Comment, sous le prétexte fallacieux de justifier sa présence à Montoire, Pétain a osé dire le 30 octobre " qu'il était entré dans la voie de la collaboration pour sauver l'unité nationale," et son premier souci en rencontrant le Führer n'a pas été de défendre nos provinces asservies ?

Il y a mieux ; Burckel, dans son discours, avait déclaré " S'ÊTRE MIS EN COMMUNICATION AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS pour que le rapatriement puisse

* Le texte de cet avis a été reproduit page 3

† Voir reproduction du discours de Burckel page 4

s'effectuer en bon ordre." Ainsi donc, non-seulement les illégalités allemandes n'ont jamais été évoquées dans les conversations de Paris et de Montoire, mais encore le gouvernement de Vichy a été prévenu des mesures d'expulsions massives qui allaient être prises et en a accepté passivement le principe, donnant ainsi la preuve éclatante qu'il se désintéressait de la Lorraine et des Lorrains.

La troisième manifestation publique de Vichy, consacrée encore uniquement aux Lorrains, eut lieu le 20 novembre 1940. Par un nouveau communiqué distribué à la presse, on annonçait que sur l'ordre du Chancelier Hitler **LES EXPULSIONS ÉTAIENT SUSPENDUES A PARTIR DU 21 NOVEMBRE ET QUE LE GOUVERNEMENT NEGOCIAIT LE RETOUR DE 50.000 LORRAINS.**

A ce communiqué, Burckel répondait en effet par l'avis suivant :

A TOUS LES LORRAINS

" Dans mon discours de Metz, j'ai annoncé la suppression de la frontière linguistique par voie de transfert de population.

A partir d'aujourd'hui ce transfert vers la France est terminé.

D'autre part, j'annonce qu'après la disparition de la frontière linguistique, un transfert vers l'Est du Reich ne rentre plus en ligne de compte. En conséquence tous les habitants de Lorraine qui sont actuellement reconnus comme Allemands se sentent et se reconnaissent comme tels, avec les mêmes droits et obligations que les citoyens allemands du district de Sarre-Palatinat-Lorraine (Gau Saarpfalz-Lothringen).

Metz le 22 novembre 1940.

Signé : Burckel, Gauleiter.

Mais ce sont là phrases d'Allemand ; aux expulsions massives succéderont les expulsions individuelles et les déportations dans l'Est du Reich qu'il sera aisé au gouvernement de Pétain de paraître ignorer. En Alsace, voilà ce que disait la presse allemande après que le communiqué de Vichy eût annoncé la suspension des expulsions en des termes dont l'ambiguïté voulue permettaient aux Français d'espérer qu'il s'agissait d'une mesure générale se rapportant aussi bien aux Alsaciens qu'aux Lorrains.

Le 17 décembre 1940 le " Strassburger Neueste Nachrichten " écrivait :

" On raconte entre autres qu'un tiers de la population de Strasbourg sera expulsé et que les Allemands qui se sont fait naturaliser

français depuis 1919 seront refoulés en France. Tout cela est exagéré. Nous n'avons pas l'intention de faire ce que les Français auraient fait s'ils avaient été vainqueurs ; car, dans ce cas, la plupart des évacués ne seraient pas rentrés dans leurs foyers. Chaque cas sera examiné en particulier."

C'est l'aveu que le 17 décembre les expulsions continuaient en Alsace. D'autre part le même journal publiait le 26 mai 1941 un avis officiel, déclarant au sujet d'une mesure de renvoi prise au détriment d'une personnalité française notoire, que cette expulsion ne devait pas être considérée comme une expulsion "régulière," celles-ci ayant pris fin en principe (!) le 20 décembre 1940.

Depuis le communiqué français du 20 novembre 1940, silence s'est fait à la radio et dans la presse de Vichy sur les menées allemandes ; Pétain s'est contenté le 30 novembre d'adresser un appel à la nation en faveur des réfugiés Lorrains ; aux soi-disant négociations en cours pour le retour de 50.000 d'entre eux, il ne sera plus fait allusion, sans doute en vue de laisser le public français sous l'impression qu'un accord quelconque est intervenu entre le Reich et les ministres français responsables au sujet de nos malheureux compatriotes. Quant au gouvernement de Vichy, désireux de montrer que les hommes les plus zélés à trahir l'Alsace-Lorraine trouvent grâce auprès de lui, il continuait, en juillet 1941, à servir leur traitement de député aux anciens autonomistes Rossé, Mourer (aujourd'hui Murer, devenu Kreissleiter de Mulhouse) et Sturmel, sachant pertinemment qu'ils ont fait avant guerre le jeu de l'Allemagne et sont devenus depuis l'armistice des instruments dociles dont se servent les autorités du Reich contre les Alsaciens-Lorrains.

Au cours de l'hiver 1940-1941, les mesures annexionnistes se sont poursuivies implacablement.

Mars 41 : le droit allemand remplace en Alsace le droit français.

Mai 41 : le Service du Travail obligatoire est établi.

Octobre 41 : appels à la jeunesse pour l'engager à servir comme volontaire dans l'armée allemande.

Nous l'avons dit et nous ne cesserons de le répéter, devant ces violations capitales de l'armistice, le gouvernement de Vichy ne réagit pas ou s'il réagit c'est pour faire l'éloge de la "GENEROSITE DU VAINQUEUR" (Discours de Darlan 10 mars 1941). Cependant le 25 novembre 1941, après un an de

silence, les représentants du Maréchal à Wiesbaden se décident à présenter une nouvelle note de protestation au sujet de l'Alsace-Lorraine dont nous publions ici le texte intégral :

DELEGATION FRANCAISE
auprès de la
COMMISSION ALLEMANDE
D'ARMISTICE

27 octobre 1941

LE GENERAL DE CORPS D'ARMEE BEYNET

Président de la Délégation Française auprès
de la Commission allemande d'Armistice
à Monsieur le GENERAL DER ARTILLERIE VOOL
Président de la Commission allemande
d'Armistice.

Mon Général,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration suivante :

"Le 3 septembre 1940, le Gouvernement français, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'Armistice de Wiesbaden, a protesté solennellement auprès du Gouvernement allemand, contre les atteintes portées à sa souveraineté pendant les deux premiers mois de l'occupation dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

"Cette protestation est restée sans réponse et, depuis un an, les mesures qui l'avaient motivée se sont aggravées au point de laisser craindre, malgré les engagements de la Convention d'Armistice, un effort systématique du Gouvernement allemand pour assimiler sans délai au Reich les provinces d'Alsace et de Lorraine.

"Le 19 octobre 1940, le gouvernement allemand a obtenu du Gouvernement français la libération tant de l'Armée que des Chantiers de Jeunesse, des Français originaires de ces deux provinces. Il a ensuite enrôlé dans les formations du parti national-socialiste la jeunesse d'Alsace et de Lorraine, l'astreignant au Service du Travail et l'obligeant ainsi à prêter serment au Reich, contrairement à l'article 45 de l'annexe à la Convention IV de la Haye de 1907. Il a également admis l'engagement d'Alsaciens et de Lorrains en qualité d'Allemands dans l'armée du Reich.

"Depuis l'armistice, PLUS DE CENT MILLE DE NOS COMPATRIOTES, après avoir souvent vu leurs biens dispersés ou vendus, ont été impitoyablement chassés de leurs provinces natales dans des conditions qui ont profondément ému la conscience française. Une partie importante du patrimoine national a été

ainsi confisquée, par suite des mesures de séquestre prises par les autorités d'occupation à l'égard des biens industriels, commerciaux et fonciers.

" Enfin, par la substitution progressive des lois allemandes aux lois françaises, par l'incorporation des services publics aux services du Reich, par la pression morale qu'elles exercent, les autorités d'occupation semblent avoir pour but de rompre tous les liens qui unissent les Alsaciens et les Lorrains à leur patrie. S'il veut bien procéder à une enquête sur les faits qui viennent d'être exposés, le Gouvernement allemand ne pourra manquer de reconnaître que ces faits sont aussi contraires aux articles de la Convention IV de la Haye de 1907 qu'aux dispositions de la Convention d'Armistice.

" Le Gouvernement français se voit donc obligé de renouveler la protestation solennelle qu'il a élevée le 3 septembre 1940. Il appuie cette nouvelle protestation, non seulement sur des raisons de droit, mais encore sur des raisons d'opportunité. Ferme et décidé à poursuivre la politique de collaboration, il attire, en effet, l'attention du Gouvernement allemand sur l'extrême difficulté d'obtenir l'adhésion de l'opinion française à cette politique, aussi longtemps que les mesures prises par les autorités d'occupation en Alsace et en Lorraine n'auront pas été rapportées."

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma haute considération.

Signé : BEYNET.

Analysons ce document, tout y est : en quelques phrases le drame que vivent les Alsaciens-Lorrains est retracé. Le gouvernement français reconnaît que les clauses de l'armistice ont été violées, que les agissements allemands sont contraires à la Convention signée à La Haye en 1907, et par la référence faite à la protestation du 3 septembre 1940, rend vraisemblable l'hypothèse que cette dernière ait déjà été formulée en des termes aussi nets. Or cette seconde protestation n'a pas plus d'effet que la précédente et le gouvernement de Vichy n'en paraît pas plus offensé que la première fois. Lorsque Laval ayant repris la présidence du Conseil prononcera le 20 avril 1942 ces mémorables paroles : *" Nous avons trouvé, fait sans précédent dans l'histoire, un vainqueur qui n'a pas abusé de sa victoire,"* Pétain, l'intègre Pétain, le modèle des vertus illustré par l'imagerie de Vichy, donnera son adhésion solennelle à cette affirmation, puisqu'il a trouvé bon de dire le 8 juin 1942 :

" Laval est venu à moi et nous marchons la main dans la main ;

quand je parle il est d'accord avec moi, quand il parle je suis d'accord avec lui."

Montaigne n'a pas trouvé expression plus touchante à l'égard de son ami La Boétie.

Dès lors, que penser si on rapproche la pseudo résistance manifestée à Wiesbaden de la déférence approbative que montre Vichy devant les pires abus de la force commis en Alsace-Lorraine par les autorités occupantes ?

Peut-on en tirer une autre conclusion, si ce n'est que le Maréchal Pétain mène deux politiques : l'une, purement formelle, correspondant à peu près aux intérêts français, faite de protestations présentées à la Commission d'armistice dont on garderait soigneusement les doubles destinés à servir de pièces justificatives en cas d'une victoire alliée, l'autre, la vraie, étant la politique réaliste, celle de l'abandon au Reich de l'Alsace-Lorraine, de l'Indo-Chine au Japon, la politique de l'affaire de Syrie, de la création de la Légion antibolchevique, du travail forcé des ouvriers en Allemagne que Laval se propose sans doute de bientôt imposer ?

Jamais tant d'hypocrisie n'a été mise en œuvre pour essayer d'égarer les Français aujourd'hui par le silence, demain par un dossier habilement préparé. Heureusement, les Alsaciens et les Lorrains ne s'y trompent pas : au premier rang de la résistance ils luttent contre l'envahisseur et contre le gouvernement de Vichy, qui, après les avoir livrés à l'oppression allemande, félicite encore le Führer de sa modération dans la victoire.

L'ALSACE ET LA LORRAINE RÉSISTENT

Les Alsaciens et les Lorrains résistent. Ils résistent comme ils ont résisté à l'oppression allemande de 1870 à 1914. Ils résistent parce qu'ils sont Français et qu'ils veulent le rester, parce qu'ils se souviennent d'avoir pendant 2000 ans enrichi le patrimoine commun, parce qu'ils ont donné à la France les uns Jeanne d'Arc, les autres la Marseillaise, parce qu'enfin ils se souviennent d'avoir librement choisi en 1790 d'entrer dans la Fédération des Provinces françaises et que sur le pont de Kehl ils ont tendu la banderolle fameuse où s'inscrivaient ces mots : ICI COMMENCE LE PAYS DE LA LIBERTÉ.

C'est pour que l'Alsace et la Lorraine restent françaises et pour que la France reste le pays de la liberté que Metz et Strasbourg, que Mulhouse, Colmar et Nancy, résistent à la tyrannie hitlérienne.

Nous ne rappellerons pas les manifestations de loyalisme qui se sont déroulées depuis deux ans à travers ces provinces martyres. Puisque pour certains de nos dirigeants la parole des Allemands semble avoir plus de prix que celle des Français, nous nous contenterons de reproduire les aveux des chefs allemands ou des informations que nous avons pu relever dans les journaux d'Alsace et de Lorraine et qui leur prouveront mieux que tout autre témoignage comment résistent les Alsaciens et les Lorrains.

LES AVEUX DES CHEFS NAZIS

DISCOURS DU GAULEITER BURCKEL

(Metzer Zeitung am Abend du 1er août 1941)

" Nous donnons ci-dessous des extraits du discours que le gauleiter Burckel a prononcé hier soir à Metz dans la Berghausaal, et dont tous les Lorrains doivent prendre connaissance. Le gauleiter a dit entre autres :

" Ces temps derniers on m'a demandé pourquoi la police avait pris ça et là des mesures contre des gens qui ne s'étaient pas comportés correctement au point de vue politique. On m'a demandé comment ces mesures étaient possibles étant donné que j'avais dit, dans mon discours du 1er mai, qu'il n'y aurait plus de poursuites intentées contre les Lorrains pour leur attitude politique et encore moins de mesures prises.

" Il est réellement étonnant de voir avec quelle habileté certaines gens ont extrait de mon discours certains passages pour les déformer, les fausser dans le sens dont ces gens ont justement besoin. Il faut prendre mon discours du 1er mai comme il a été pensé et non pas l'arranger à sa façon par des tours de force de dialectique. Est-ce que, par hasard, j'ai donné, le 1er mai, carte blanche pour toute activité politique ? Dans mon discours du 1er mai, j'ai déclaré expressément que je ne me contenterais plus de demi-mesures. Donc, en ce qui me concerne, **la voie a été ouverte le 1er mai pour marcher avec nous.** Quelles ont été les réponses aux intentions que j'ai exprimées à cette époque ? Tout d'abord, chez les ouvriers : j'ai visité les ouvriers dans toutes les grandes entreprises et je suis arrivé à la conclusion

que l'ouvrier cherche le chemin qui conduit à nous. Il ne faut pas méconnaître cependant que l'ouvrier n'a pas la vie rose. C'est pourquoi j'ai reconnu qu' **on doit laisser à l'ouvrier du temps pour qu'il puisse trouver le chemin vers un nouvel avenir.** Je suis également convaincu que, dans cette partie de la population, existe la meilleure volonté.

" Mais mon appel a rencontré un autre écho dans les soi-disant " milieux biens." En réponse au 1er mai, ils **se sont comportés comme de purs français.** Il n'y en a qu'une poignée et cette poignée terrorise et exerce un chantage sur les autres qui sont de bonne volonté. Oui, cela va si loin que non seulement on reste éloigné de la " Communauté du peuple allemand," **mais qu'on en insulte les membres.** Et parce que, dès le début je n'ai pas liquidé ces messieurs, on a interprété cette attitude comme de la faiblesse et l'on a réagi immédiatement avec malhonnêteté.

" Plus je me suis efforcé de laisser aux gens du temps, plus je leur ai montré que je voulais arriver à nos buts par la voie d'une camaraderie loyale, **plus ces gens ont profité de l'occasion pour saboter mes intentions.** Le résultat de cette manière d'agir est que, maintenant, je me montrerai beaucoup plus radical. Il ne peut y avoir que des Allemands et des non-Allemands. Les Allemands nous appartiennent ; les non-Allemands ne nous appartiennent pas.

" J'ai déjà indiqué le 1er mai que je ne supporterais pas que l'on demande des comptes aux gens pour leur passé politique. Conformément à cette déclaration du 1er mai, j'ai pris moi-même avec la Police d'Etat les mesures nécessaires. Peu de temps après le 1er Mai, toute une série de poursuites qui avaient été engagées pour délits politiques ont été arrêtées sur mon initiative. **123 personnes ont été libérées des camps d'internement,** et cela uniquement parce que je ne voulais plus rien savoir de leur passé.

" La conséquence de cette manière d'agir est naturellement claire et nette : on ne peut pas admettre à la longue qu'une petite clique d'hommes sans scrupules, auxquels le destin de leurs compatriotes est complètement égal, continuent leurs intrigues politiques.

" Nos paysans ont cultivé leurs champs avec zèle et se sont efforcés en même temps d'être justes à l'égard du nouvel ordre politique. La plus grande partie du reste de la population fait sincèrement la même chose. Mais en dehors des Lorrains

honnêtes **une clique incorrigible** se fait remarquer, qui cherche publiquement ou par des voies souterraines à détourner de leur attitude honnête ceux qui sont bien disposés. Je me suis rangé nettement le 1er mai du côté des honnêtes gens en déclarant que j'interviendrais en leur faveur à chaque instant et que je considérerais leur sort comme le mien. Après le 1er mai chacun a eu la possibilité de se joindre au groupe des honnêtes gens, mais **ces messieurs ont préféré manifester qu'ils ne voulaient rien savoir de cette camaraderie.** Par là ils ont renoncé d'eux-mêmes à ma protection. Je ne veux rien avoir à faire avec celui qui est contre nous. Il appartient au groupe des gens qui ne sont pas sûrs, **des ennemis du Reich.** Ce sont les organes de la sécurité de l'Etat qui s'occuperont de ces groupes pour des raisons de sauvegarde de l'Etat.

"Celui qui est Allemand et, je le répète, qui est loyal, **n'a pas besoin d'être 100 % National-Socialiste.** Il suffit qu'il se donne la peine de nous comprendre et de s'intégrer à nous. Je suis prêt à chaque instant à intervenir pour lui.

Par contre, celui qui préfère vivre en état d'hostilité avec nous, si cette hostilité est démontrée, **doit quitter le pays frontière.** Mais je souligne, à cette occasion, **qu'il ne peut plus être question d'émigration en France.** La plupart du temps **les personnes touchées seront transférées dans le Reich,** de façon qu'elles aient la possibilité de se convaincre progressivement du mal fondé de leur conduite. Je veux illustrer cela d'un exemple.

"Nous construisons ici des maisons pour que les paysans et les ouvriers aient de nouveau des logements. J'ai introduit en Lorraine plus de travailleurs qu'il n'y en a dans les territoires dévastés du reste du gau. Et j'ai été invité à incorporer au 'Service du Travail' les jeunes gens de Lorraine. Pourquoi? Précisément pour aider dans leur propre pays la construction des bâtiments. **Que le Lorrain soit incorporé au service du travail dans la Sarre ou dans de Palatinat,** cela revient au même. Ce qui est important c'est qu'il y ait en Lorraine au moins autant de travailleurs qu'il y a de Lorrains incorporés au service. Il est heureux que dans toute une série de communes les jeunes gens se soient présentés dans la proportion de 100%. Mais il y a un certain nombre, petit il est vrai, de Lorrains qui ont **préféré passer la frontière pendant la nuit et dans le brouillard pour se soustraire à cette obligation du service du travail.** Indépendamment de la malhonnêteté de se dérober

à la reconstruction du pays, cette conduite est encore moins admissible lorsque l'on pense que l'on se soustrait par la fuite au devoir national le plus élémentaire et qu'en outre on laisse **aux gens que l'on condamne en son for intérieur, a savoir les Allemands,** le soir de la reconstruction. Cela ne peut aller ainsi. Les parents portent la responsabilité pour les jeunes et **je suis convaincu que, dans tous les cas, ces parents étaient d'accord avec la conduite des jeunes gens.** Malgré tout, je veux offrir encore la possibilité de réparer cela: si ces jeunes gens rentrent avant le 15 août, on renoncera à déporter leurs parents à l'intérieur du Reich. Dans l'autre cas les parents en question partiront le 16 août pour le Reich. Cette décision n'est pas en contradiction avec le principe que j'ai proclamé, selon lequel les membres d'une famille ne doivent pas être séparés, car si les parents ont laissé partir leur fils pour la France, c'est qu'eux-mêmes ne tiennent pas à l'observance de ce principe. Et alors pourquoi devrais-je, dans ces cas-là, me soucier de la communauté de la famille?

"Sur la frontière doivent habiter des gens dignes de confiance. C'est pourquoi **toutes les familles de ces jeunes gens soumis au Service du Travail seront déportées à l'intérieur de Reich** si les jeunes gens ne se présentent pas à l'appel. A l'avenir, chaque cas particulier entraînera l'expiation."

LE KREISLEITER GLAS

Le comble du ridicule fût sans doute atteint par le chef de l'arrondissement de Colmar qui, au cours de l'été 1941, fit placarder sur les murs de la ville l'avis que nous reproduisons ci-dessous et qui déclencha le rire dans les rues.

"Compatriotes de l'arrondissement de Colmar!

"Une année sera bientôt écoulée depuis que l'Alsace est devenue allemande.

"Un grand pourcentage des habitants de l'arrondissement de Colmar travaille aujourd'hui activement dans le Parti et dans ses diverses formations. La majorité de la population est pleine de dévouement et reconnaît ses devoirs envers le peuple allemand et son Führer. Les classes laborieuses surtout ont affirmé au cours des derniers mois une discipline—une collaboration—qui méritent la plus haute estime. Dans l'arrondissement de Colmar le national-socialisme est aussi en plein développement.

"A côté de cet édifice de construction il y a également une petite clique de bavards, de soi-disants intelligents et

d'imbéciles pleins de méchanceté qui disent non à tout ce que leur cerveau restreint ne veut pas comprendre et qui demeurent dans l'opposition. Leur art à la reconstruction dans tous les domaines de la vie consiste dans de méchantes disputes, dans le port de décorations françaises et de "bonnets à assombrir le cerveau" (*Gehirnverdunkelungshappe*), qu'ils nomment bérets basques, dans l'usage en public de la langue française qu'ils parlent d'ailleurs lamentablement, et dans l'écoute des informations radiophoniques ennemies. Nous avons pu regarder placidement ces choses pendant plus de 6 mois, mais maintenant c'est fini. A partir du 15 mai, quiconque parlera le français, quiconque portera un "bonnet à assombrir le cerveau" quiconque, au travail, dans la rue, dans le train ou bien au restaurant tiendra des propos malveillants envers l'état, le parti et le Führer sera arrêté et mis aussitôt dans un camp de concentration. La gendarmerie, la police et les membres du parti sont chargés d'exécuter ces ordres de l'administration compétente.

" Nous devons aux Alsaciens honnêtes et pleins d'entrain pour la reconstruction, de faire le nettoyage des éléments dont la méchanceté, le souci de discorde et l'imbécilité semblent être la raison de vivre."

Heil Hitler!

Le chef d'arrondissement

Signé: K. GLAS.

LES AVEUX DE LA PRESSE ALLEMANDE

NOUS REGRETERIONS D'ÊTRE OBLIGÉS DE CONSTATER QU'ON SE MOQUE DE NOUS

Le 4 mai 1941, Hitler prononçait un discours radiodiffusé. Le 5 mai, le *Mulhauser Tagblatt* (Journal de Mulhouse) écrivait: " Il est absolument inadmissible qu'un consommateur se permette de passer des commandes à haute voix juste au moment où parle le Führer. Il est inadmissible qu'on se permette de faire du bruit avec les assiettes, les fourchettes et les couteaux, qu'on change de place uniquement pour avoir l'occasion de reculer les chaises avec fracas, qu'on choisisse précisément l'heure du discours pour échanger à haute voix des conversations. Tout au contraire, ceux qui, pour une raison ou pour une autre, arrivent trop tard, doivent rejoindre leur placé sur la pointe des pieds, pour ne pas

gêner ni troubler ceux qui écoutent la voix du Führer. Une attitude bruyante dans un tel moment peut être considérée comme une offense grossière à l'égard de tout Allemand.

" A Mulhouse, nous avons enregistré hier, dans un certain établissement, beaucoup de cas d'impertinence et de manque d'égards de ce genre. Jusqu'à présent nous avons cru que les éléments qui s'opposaient à la réintégration de l'Alsace à l'Allemagne avaient été depuis longtemps chassés de notre pays. Nous regretterions de constater qu'on se moque de notre large bienveillance."

" ILS NE SONT PAS DIGNES DES SACRIFICES QUE LE PEUPLE ALLEMAND FAIT POUR EUX "

" Ceux qui se plaignent de la dureté des temps, écrit le 11 mai le *Mulhauser Tageblatt*, n'ont qu'à adresser leurs plaintes à ceux qui en sont responsables. Ceux qui critiquent la cherté de la vie et la hausse des prix du vin et qui ne veulent pas voir le sens sublime de notre lutte n'ont qu'à penser aux hommes d'outre-Rhin qui donnent leur vie pour la Patrie et aux femmes allemandes qui travaillent dans les usines et passent la nuit avec leurs enfants dans les caves et les abris souterrains. Et ceux qui ne pensent qu'à leur ventre, bien qu'ils n'aient jamais manqué de nourriture, devraient rougir de honte, car ils ne sont pas dignes des sacrifices que fait le peuple allemand, ni de la liberté et du bien être futur qu'on est en train de créer pour eux."

LES " ATTENTISTES " PEUVENT ÊTRE SÛRS QU'ON LES CONNAIT écrit en manchette le *Strassburger Neueste Nachrichten* du 29/8/41.

" La question est clairement posée: ou contre l'Allemagne, ou contre l'Angleterre. Ou bien le national socialisme allemand, ou bien la ploutocratie anglaise. La réponse à ces questions ne peut se faire attendre. Le citoyen qui pense: " On ne sait pas ce qui arrivera, le mieux est d'attendre," se croit peut-être très malin. En réalité il appartient à ces hommes stupides qui ratent le train.

" L'Allemagne a besoin de toutes les forces pour terminer victorieusement la lutte pour son existence et son développement, lutte qui est aussi devenue celle de l'Alsace. Ceux qui croient devoir attendre davantage freinent l'élan dont a besoin le peuple pour remplir les lourdes tâches qui lui sont imposées et sont par conséquent des ennemis."

" Il n'y a pas d'excuses. Que personne ne vienne nous dire qu'il a encore des hésitations, qu'il veut examiner la situation, qu'aujourd'hui il ne peut encore participer (le journal n'a pas osé dire "collaborer"). Chers concitoyens, il y a des situations où il importe de prendre un parti. Nous sommes dans une telle situation.

" Il y a des possibilités d'action pour chacun; mais être assis derrière une chope de bière et critiquer, cela ne va plus.

" L'Allemagne, après avoir vaincu l'armée française, n'a pas dit: attendons. Laissons aux Alsaciens le soin de réparer les ruines de la guerre, de remettre en marche les fabriques et de s'approvisionner en matières premières et en vivres, de donner du travail aux chômeurs. L'Allemagne s'est décidée alors immédiatement à reconstruire l'Alsace.

" Du reste, les "Attentistes" peuvent être sûrs qu'on les connaît, et que la décision une fois obtenue, s'ils veulent "aussi adhérer" et peut-être même tout de suite, avec élan, on leur répondra: Vous avez attendu jusqu'à maintenant, attendez s'il vous plaît davantage."

" ILS S'OBSTINENT A PARLER FRANÇAIS! "

" Qui donc ignore, je vous le demande, que la connaissance de la langue française doit être recherchée partout, à moins qu'il ne se terre à perpétuité à la façon des lapins, dans le sous-sol de sa patrie. . . Celui qui l'ignore devra ou se taire, ou passer pour un barbare."

(EPIRE DE JEAN-LOUIS HAUENREUTER QUI PROFESSA A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG A PARTIR DE 1573)

Les Alsaciens ne veulent ni passer pour des barbares, ni se terrer à perpétuité à la façon des lapins. Et ce n'est pas les ordres des führer, leiter, kreisleiter qui les feront changer d'avis.

" CELUI QUI NE VEUT PAS SE SOUMETTRE EN SUBIRA LES CONSÉQUENCES "

Devant cette résolution les Allemands s'efforcèrent au début d'employer la douceur. Mais les objurgations restant sans effet, on passa, selon un rythme connu et monotone, à la violence. Le Kreisleiter de Mulhouse par exemple déclara le 6 avril 1941 devant le Sturm 4 M. 159 du N.S.K.K.:

" A partir de demain la police a reçu des instructions d'intervenir contre tous ceux qui croient avoir le droit de parler

français dans la rue d'une façon provocante. Les prescriptions valent aussi bien pour le Port du Beret Basque. Il est en contradiction avec le sens sain de la majorité de la population; que quelques sots insolents se fassent remarquer et agissent comme s'ils pouvaient tirer aussi longtemps qu'ils veulent les fils de la patience et se permettre toutes insolences. A partir de maintenant on interviendra énergiquement contre ces gens. Celui qui ne veut pas se soumettre a eu assez de temps pour réfléchir et il en subira dorénavant les conséquences."

" DERNIER AVERTISSEMENT AUX PROVOCATEURS "

Le 25 avril 1941, nouvelle note dans la presse mulhousienne et strasbourgeoise.

Quoique le peuple alsacien ait, depuis sa délivrance par la Wehrmacht (sic), prouvé qu'il se détachait de tout souvenir français, certains éléments irresponsables ne peuvent encore s'empêcher de répudier leur langue et de parler français.

" Dorénavant des mesures sévères seront prises contre de pareils éléments. Ceux qui, à l'avenir, heurteront le sentiment allemand du peuple alsacien en parlant français en public dans un but provocateur, pourront s'attendre à une réponse adéquate."

NOUVEAU " DERNIER AVERTISSEMENT "

Tout cela reste sans effet et, le 7 juillet 1941, le *Mulhauser Tagblatt* publie un nouveau "dernier avertissement":

" Arrondissement de Thann—On doit qualifier d'immoral (sic) le fait qu'en public, malgré tous les appels, les avertissements et les instructions, certaines personnes parlent toujours français. Celui qui veut faire une démonstration en parlant français doit compter qu'il sera traité en conséquence. C'est pourquoi nous donnons le conseil à tous de se montrer dignes de la grande responsabilité personnelle que chacun de nous porte (1). Après un an il ne peut plus être question ici d'inadvertance. On ne peut pas invoquer comme justification qu'on ne sait pas l'allemand. Une seule conséquence claire est à tirer pour ces incorrigibles. Ou bien la langue allemande et notre beau dialecte semblent trop grossiers à ces gens ou bien ils parlent français avec un but de provocation. Dans les deux cas c'est inadmissible dans la collectivité. Celui qui veut se distinguer devant ses concitoyens le fait par des actes; des paroles, et des paroles françaises n'en imposent jamais et à personne." (Quel aveu de complexe d'infériorité!)

" Notre vœu est que tous les Alsaciens soient traités comme des camarades du peuple, égaux en droits. Mais si certaines dames et messieurs veulent se faire remarquer en parlant français dans les rues, dans les magasins, chez les médecins aux heures de consultation, avec les enfants ou pendant un thé, alors nous considérons cela comme de la provocation et du mépris. Ces gens doivent donc compter qu'il sera intervenu avec la plus grande fermeté. Ils n'ont aucun droit à être traités comme camarades du peuple. Nous considérons comme notre devoir de leur adresser un dernier avertissement.

" Parler ouvertement et honnêtement, agir ouvertement et honnêtement, c'est notre devoir d'allemands " (sic, sic).

Les Alsaciens connaissent trop bien les Allemands pour s'indigner d'affirmations aussi impudentes.

Ils conservent leur calme et inventent mille moyens de vengeance.

Ils répondent par des inscriptions qui proclament leur foi dans la victoire alliée.

VIVE DEGOLLE !

Le 11 juin 1941, le Strassburger Neueste Nachrichten publia un nouveau violent article contre les **inscriptions tendancieuses ou même injurieuses à l'égard de l'Allemagne et du gouvernement de Vichy** qu'on " relève depuis un certain temps dans les wagons de chemin de fer et dans les établissements publics en Alsace."

" L'ex-général de Gaulle et M. Roosevelt," écrit le journal, " peuvent être particulièrement fiers de leurs partisans en Alsace puisque la plupart d'entre eux ne savent même pas écrire correctement leurs noms; on rencontre des inscriptions telles que '**Vive degolle**' ou '**Vive Degolle**,'

" Nous ne voulons rien dramatiser," conclut le journal, " mais nous laissons à la police et notamment à la police des chemins de fer, le soin de mettre fin à ces barbouillages; elle n'a qu'à intervenir avec la dernière rigueur **si par Hasard (!)** elle réussit à mettre la main sur un de ces primaires."

**" CES MISERABLES . . . LES NATIONAUX-SOCIALISTES
NE LES OUBLIERONT PAS APRES LA VICTOIRE."**

Même rage, mêmes menaces sous la plume du " Kreispropaganda-leiter " (chef de la propagande de district) Eugen Rieger,

dans le Mulhauser Tageblatt du 7 octobre. C'est un torrent d'imprécations contre les " individus qui, en Alsace, griffonnent avec leurs sales doigts des **inscriptions injurieuses pour le Reich ou le Führer** sur les murs des immeubles ou qui injurient publiquement les symboles du Reich allemand.

" Il y a deux sortes de héros," écrit ce chef de la propagande; " il y a d'abord nos soldats qui, au prix de sacrifices inouïs, se battent contre l'ennemi de la civilisation en Russie. Il y a les autres qui, à l'arrière, se refusent à reconnaître les grands mérites de nos soldats. Ils ne se battent pas l'arme à la main, mais préfèrent salir les murs, les kiosques de journaux, les immeubles et les façades publiques **avec leurs doigts ignobles** et injurier les symboles sacrés du Reich allemand.

" Et ensuite, **ils s'en vantent**, pas publiquement bien entendu et ils se croient des héros. Mais en vérité ce ne sont que de pauvres sires, des colporteurs de mensonges qui empoisonnent l'opinion; ce sont eux qui écoutent également le radio anglaise et sont par conséquent toujours mal informés. Ils ne savent pas que dans cette guerre le haut commandement a envisagé toutes les éventualités et ils deviennent par conséquent les victimes, de faux-bruits. Pour eux, les communiqués de la Wehrmacht n'existent pas, parce qu'ils vivent dans des illusions stupides et dangereuses.

" Ces individus n'ont qu'à continuer leur sale besogne; ils ne nous font pas de mal parce que le peuple est immunisé contre leur politique de coups d'épingles; mais plus tard ils n'auront plus l'occasion de troubler la communauté populaire. Les combattants leur enlèveront la craie des mains, car **ces misérables ne doivent pas s'imaginer que les Nationaux-Socialistes les oublieront.**"

ILS DIFFUSENT DES TRACTS

Après les inscriptions, les tracts. Nous nous rappellerons après la guerre Madame Suzanne Kiefer, de Strasbourg, par exemple, qui fut condamnée à 2 ans de travaux forcés et à la déchéance civique pour " avoir violemment insulté en public le Führer et l'armée allemande, avoir répandu des tracts anti-allemands et avoir écouté la radio anglaise."

" L'accusée ne contesta pas les faits," écrit le Mulhauser Tagblatt du 22 mai 1941, " mais prétendit ne pas avoir écouté la radio anglaise, mais la radio suisse qui, à son avis, est une radio neutre. Le président du Tribunal, Dr. Hubert, lui répondit

que la radio suisse n'était pas une radio neutre, mais une "radio anglaise internationale."

LETTRES ANONYMES

Il y a d'autres moyens encore de faire de l'opposition : les lettres anonymes par exemple.

Le *Strassburger Neueste Nachrichten* du 26 mars 1941 s'en plaint violemment.

"Chaque jour un flot de lettres anonymes et signées," écrit le journal, "arrive à la rédaction, critiquant l'œuvre de reconstruction accomplie par les Allemands en Alsace." Toutes les lettres anonymes sont détruites, nous apprend la gazette. Quant aux autres, "elles sont passées aux autorités allemandes qui font des enquêtes afin d'établir si l'auteur critique le régime Allemand par pur esprit d'opposition ou si ces critiques sont fondées."

Le journal conseille à ceux qui ont des critiques à formuler de les adresser directement aux autorités responsables et "de ne pas inonder la rédaction de leurs protestations."

ILS SECOURENT LES PRISONNIERS DE GUERRE

Toute la population s'efforce de secourir les prisonniers de mille manières ; on secourt ceux qui sont internés ; on les aide à s'évader, on les abrite, on leur donne à manger, on leur fournit des cartes routières, on leur enseigne les bons passages ; tout cela au prix des pires dangers. Les condamnations se succèdent comme un martyrologe.

UN OUVRIER

C'est le 17 avril 1941, un ouvrier d'une scierie de la vallée de la Bruche, Lucien Fr. . . , qui est condamné à 6 mois de prison pour avoir donné une nuit asile à 3 prisonniers de guerre français et leur avoir montré le chemin du Donon.

UNE JEUNE FILLE

Le 3 avril 1941, une jeune fille de 20 ans de Burzwiller est condamnée à 2 mois de prison pour avoir facilité l'évasion de 2 soldats français prisonniers de guerre.

DES CARTES

Le *Strassburger Neueste Nachrichten* du 23 août 1941 écrivait :

"Il est arrivé à maintes reprises ces derniers temps que des papeteries, des librairies, des kiosques, etc. . . aient vendu des cartes régionales à des prisonniers de guerre en fuite. Ainsi on leur facilite et on leur donne les moyens de se cacher. . . Il est par conséquent du devoir de chaque vendeur de cartes régionales d'examiner de près l'acheteur et de lui poser, dans certains cas, des questions. Bien entendu un vendeur conscient ne vendra pas de cartes en cas d'hésitation ou de doute. Ceux qui agissent ainsi dans l'intérêt de la sécurité collective aident à empêcher la fuite des prisonniers de guerre ou du moins à rendre plus difficile leur évasion."

SON FIANCE

Le 16 mai, une jeune fille alsacienne qui avait été envoyée travailler dans une usine allemande sur le lac de Constance, est condamnée à 3 mois de prison pour avoir continué à écrire à son fiancé, prisonnier de guerre français.

INTERPRETE

Une autre jeune fille alsacienne, originaire de Colmar, ayant servi d'interprète entre un prisonnier de guerre français et la femme d'un Allemand, est condamnée le même jour à un mois de prison et la femme allemande à deux.

DES CIGARETTES

"K. M. . . 31 ans, de Buchweiler, avait, à Weinburg où se trouve un camp de prisonniers, lié conversation avec un de ceux-ci et lui avait offert des cigarettes. Le tribunal se Montra Clement et ne lui donna que 3 mois de prison." (*Strassburger Neueste Nachrichten* du 6 septembre 1941.)

UNE FEMME

Le 3 avril 1941, une femme de Mulhouse qui avait donné des cigarettes à des prisonniers polonais est condamnée à 200 R.M. d'amende (4.000 francs).

UN MENAGE D'INDUSTRIELS

Le 17 avril, des peines de prison très élevées sont infligées à une femme et à un industriel de la vallée de la Bruche qui avaient donné du pain à des prisonniers français. (*Strassburger Neueste Nachrichten* du 18 avril 1941.)

" Une femme, Louise S. . . , qui avait jete une tranche de pain à des prisonniers, a été condamnée à 6 semaines de prison." (*Strassburger Neueste Nachrichten* du 1er mai 1941.)

PRIMES A LA TRAHISON

Le 16 octobre, le *Strassburger Neueste Nachrichten* écrivait :

" Il arrive parfois à des prisonniers de guerre évadés, dont la majorité sont des Français, de faire un certain trajet à pied, le plus souvent durant la nuit, ou aussi par le train en se cachant dans les kiosques de freinage des wagons de marchandises, et cela particulièrement lorsqu'il leur a été possible, avec l'aide de travailleurs étrangers qui se trouvent en Allemagne (1), de se procurer des vêtements civils, de l'argent allemand et des vivres.

. . . " Nous informons les camarades du peuple que ceux qui collaborent à la capture des prisonniers de guerre évadés de toutes nationalité recevront, pour leur aide, des récompenses en argent. (1)

Nous n'avons pas eu connaissance que des vrais Alsaciens aient profité de ces " générosités."

Le 6 août 1941, le *Strassburger Neueste Nachrichten* prétendait que les délits de ce genre diminuaient grâce aux sévères condamnations, mais le 8 octobre, il publiait l'information suivante :

ENTRETIENS PRIVÉS AVEC LES PRISONNIERS DE GUERRE

" Le nommé J. R. . . , 55 ans, de Salmbach avait été chargé de surveiller quelques prisonniers travaillant sur la voie de chemin de fer et il profita de cette occasion pour s'entretenir avec eux. Les autorités militaires le dénoncèrent pour relations interdites avec les prisonniers de guerre. Pour sa défense, l'accusé déclara qu'il ne savait pas que le décret en question contient des dispositions si sévères. Le procureur estime le cas d'autant plus grave que l'accusé s'était entretenu avec des prisonniers polonais, qui comptent parmi les ennemis qui nous haïssent le plus. R. . . est condamné à 6 mois de prison."

Les jeunes filles d'Alsace préfèrent de toutes évidence fréquenter les Polonais que les Allemands, malgré les avantages que présenterait la fréquentation de ceux-ci et les dangers que présentent les liaisons avec ceux-là. Elles paient souvent leurs préférences avec de la prison.

Dans deux journaux seulement, on trouve les séries de condamnations suivantes.

Tout d'abord, dans le *Strassburger Neueste Nachrichten* du 6 août 1941 :

" Deux jeunes filles de Herlisheim, C. K. . . et M. G. . . , 20 et 21 ans, se sont entretenues dimanche avec 3 prisonniers de guerre polonais et finalement les ont invités dans la maison de leurs parents. Les prisonniers furent hébergés par les jeunes filles. L'atmosphère devint intime et on en vint à des tendresses qui furent interrompues par l'apparition d'une femme. Les jeunes filles furent arrêtées et traduites devant un tribunal, pour relations interdites avec des prisonniers de guerre. Le tribunal souligna avec force que tout entretien avec des prisonniers de guerre et, en particulier, avec des prisonniers de guerre polonais, devrait être empêché à tout prix. On considéra la jeunesse des accusées, leur manque d'expérience et leurs aveux. Les deux furent condamnées à neuf mois de prison.

E. H. . . , âgée de 25 ans, de Gerstheim, est accusée d'avoir hébergé 3 prisonniers de guerre polonais dans l'auberge de sa mère et de leur avoir servi des boissons. Sur ces entretentes, deux jeunes filles de Erstheim, V. K. . . , 27 ans et J. A. . . , 28 ans, arrivèrent. Elles s'assirent avec les prisonniers, s'entretenirent avec eux et on but ensemble. Tous les trois doivent répondre devant le Tribunal pour relations interdites avec les prisonniers de guerre. H. . . est condamnée à 8 semaines de prison et les deux jeunes filles chacune à 4 mois.

Et dans le *Mulhauser* du 13 novembre 1941 :

" Deux jeunes filles de Niedertorschweiler ont été condamnées à 3 semaines de prison pour s'être fait photographier avec des prisonniers de guerre polonais, et en outre, dans une attitude de tendresse (*und zwar in zärtlichen Haltung*).

" Quatre jeune filles de Aitenschweiler ont reçu 10 mark d'amende parce qu'au moment où elles se faisaient photographier, elles ont permis que deux Polonais qui travaillaient sur les lieux se placent à côté d'elles.

" 300 marks d'amende à la femme d'un restaurateur de Hegenheim, qui avait vendu, un jour de chaleur terrible, deux bouteilles de bière à des prisonniers de guerre.

" L. A. . . , agriculteur à Uffheim, s'était fait photographier avec sa femme, sa fille et un prisonnier polonais. Il reçoit 100 marks d'amende, sa femme 30, sa fille 10."

Les prisonniers rapatriés d'Allemagne, qui ont traversé l'Allemagne avant de rentrer en France libre, racontent avec émotion les touchantes manifestations des Alsaciens-Lorrains à leur passage.

L'un d'eux nous a dit : " Nous avons reçu à Strasbourg et dans toute l'Alsace un accueil inoubliable. La population nous a accueillis comme des frères avec des drapeaux français, des fleurs, des victuailles. Des jeunes filles ont eu le temps de dire à haute voix devant les gardiens allemands : " Nous en avons marre, des Boches."

Un autre nous a dit : " A Mulhouse des centaines de personnes sont venues nous acclamer à la gare pendant la nuit. A Strasbourg et à Colmar, on nous a remis des cigarettes en criant : " Ne nous oubliez pas, emmenez-nous et vive la France."

Voici ce que raconte un Français qui, pour rejoindre de Gaulle, s'était présenté comme volontaire pour le Levant et avait été envoyé en Syrie à travers l'Allemagne : " Je n'oublierai jamais comment, en gare de Mulhouse, les femmes alsaciennes jetèrent des pierres dans les vitres de nos wagons et refusèrent de nous vendre des rafraîchissements et des cigarettes. Je n'oublierai jamais cette phrase, lancée par un homme du peuple, avec plus d'amertume que de colère : " Traîtres, nous vous souhaitons une bonne correction."

Voici enfin le témoignage d'un Français qui s'est évadé d'Allemagne :

" Je crois que rien n'a surpassé l'accueil que l'Alsace et plus particulièrement Colmar ont réservé à nos troupes. Tous ceux qui sont passés par Colmar avant de partir pour l'Allemagne (ils sont quinze parmi nous) sont bouleversés encore maintenant chaque fois que leur pensée s'y reporte. Jamais armée victorieuse rentrant dans ses quartiers ne fut l'objet de pareilles démonstrations d'amour : jamais non plus depuis 1870 la population française n'avait été en proie à pareil désespoir collectif. Les Allemands avaient interdit les rassemblements, interdit également de ravitailler les prisonniers. La population s'écrasait sur les trottoirs agitant des mouchoirs, brandissant des chapeaux à bout de bras, hurlant, acclamant, sanglotant. Ce n'étaient que des cris de " Vive la France." Vous nous reviendrez. Ce n'est pas fini. Nous sommes Français. Nous resterons Français." Tout le long du cortège on tendait ou on jetait des vivres aux prisonniers. Le service d'ordre était débordé. Des

femmes rompaient les barrières, se glissaient entre les soldats allemands, passaient entre leurs jambes quelquefois pour apporter à ceux qui les avaient défendues un dernier réconfort, un paquet de cigarettes, une cannette de bière. Les Allemands tiraient en l'air, menaçaient même de tirer dans les vitres ; on s'en souciait bien. Les garde-manger se vidaient par toutes les fenêtres : pains, saucissons, boîtes de conserve tombaient en pluie d'un bout de la ville à l'autre. Et toujours ces clameurs : " Nous sommes Français. Revenez-nous vite. Vive la France."

CONCLUSION

Le " Strassburger Neuester Nachrichten " du 26 mai 1941 a publié un communiqué officiel annonçant l'expulsion du Baron Dietrich de Reichoffen descendant du fameux maire de Strasbourg Dietrich chez lequel Rouget de Lisle chanta la " Marseillaise " pour la première fois.

Les Alsaciens-Lorrains savent bien que Vichy est réduit à l'impuissance et ils n'en attendent pas une aide pratique. Mais ils sont en droit, ils ont le devoir comme Français de poser à Vichy certaines questions :

" Est-il vrai comme les Allemands nous l'affirment que vous avez livré secrètement notre pays ?

" Si oui, pourquoi n'avez-vous pas le courage de l'avouer ?

" Sinon, pourquoi ne faites-vous même pas une déclaration pour démentir les propagandistes officiels allemands ?

" Considérez-vous comme des traîtres les Alsaciens et les Lorrains qui devant votre carence sont allés chez le général de Gaulle défendre leur pays contre l'annexion, tel le général König l'héroïque défenseur de Bir Hakeim ?

" Le condamnerez-vous à mort pour ne pas vouloir être Allemand ?

" Si oui, comment osez-vous prétendre que vous êtes les véritables défenseurs de l'unité française ?

" Sinon, pourquoi condamnez-vous comme traîtres les Français qui, à nos côtés, luttent avec le général de Gaulle pour délivrer notre pays ?

" Considérez-vous toujours la " Marseillaise " comme l'hymne national français ?

" Sinon, dites-le.

" Si oui, souvenez-vous des paroles glorieuses qui

furent chantées pour la première fois à Strasbourg il y a
150 ans, à une heure où la France était déjà en péril de
mort :

Que veut cette horde d'esclaves
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves ?
Ces fers dès longtemps préparés ?
Français, pour nous, ah ! quel outrage !
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage. . .

Quoi, ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers ?
Quoi, ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ?
Grand Dieu, par des mains enchaînées
Nos fronts, sous le joug, se ploieraient ?
De viles despotes de viendraient
Les maîtres de nos destinées ?

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis.
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La France en produit de nouveaux
Contre vous tout prêts à se battre.

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, Liberté, chérie,
Combats avec tes défenseurs. . .